

# RAPPORT D'ÉVALUATION

Évaluation des formations de 2<sup>ème</sup> cycle supérieur  
conférant le grade de master

Conservatoire national supérieur de musique et  
de danse de Lyon

**CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2019-2020**  
VAGUE A

Rapport publié le 23/06/2020



Pour le Hcéres<sup>1</sup> :

Nelly Dupin, Président par intérim,  
Secrétaire générale

Au nom du comité d'experts<sup>2</sup> :

Rose Bardonnnet-Lowry,  
Présidente

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

<sup>1</sup> Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

<sup>2</sup> Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

## ÉVALUATION RÉALISÉE EN 2019-2020 SUR LA BASE DE DOSSIERS DÉPOSÉS LE 21 SEPTEMBRE 2019

Ce rapport contient, dans cet ordre, l'avis sur l'offre de formation de 2<sup>ème</sup> cycle supérieur conférant le grade de master et les fiches d'évaluation des formations qui la composent.

- Diplôme de 2<sup>ème</sup> cycle supérieur Création musicale – conférant grade de master
- Diplôme de 2<sup>ème</sup> cycle supérieur Culture musicale – conférant grade de master
- Diplôme de 2<sup>ème</sup> cycle supérieur Direction de chœurs – conférant grade de master
- Diplôme de 2<sup>ème</sup> cycle supérieur Musicien-interprète – conférant grade de master
- Diplôme de 2<sup>ème</sup> cycle supérieur Pédagogie et formation à l'enseignement de la musique – conférant grade de master

# PRÉSENTATION

Le Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon (CNSMDL) a été créé en 1978 par une volonté conjointe de la ville de Lyon et du ministère de la Culture. Le décret de création de ce second Conservatoire national supérieur de musique et de danse est paru au Journal Officiel le 18 février 1980.

Depuis avril 1988, le CNSMDL est installé dans les locaux entièrement réhabilités de l'ancienne École vétérinaire de Lyon.

Depuis 1992 le département Danse est, quant à lui, installé au Grenier d'abondance, locaux situés sur l'autre rive de la Saône.

Cet ensemble forme un pôle d'enseignement complété par la Médiathèque Nadia Boulanger, bibliothèque d'étude et de recherche spécialisée en musique et danse, l'Amphithéâtre Darasse qui depuis 1993 renferme le grand orgue Grenzing et la Salle Varèse auditorium de 280 places équipée d'une régie audiovisuelle qui accueille l'ensemble des manifestations de la saison publique du conservatoire.

Dans cet environnement propice, le CNSMDL propose une offre de formation faisant une large place à la création et à la recherche tant dans le domaine musical que chorégraphique.

Selon le schéma européen de Bologne, les études dispensées par le CNSMDL sont depuis 2008 organisées en trois cycles : licence, master, doctorat (LMD).

Dans ce cadre, les diplômes de 2<sup>ème</sup> cycle supérieur du CNSMDL conférant le grade de master ont été fixés par arrêté de la Ministre de l'enseignement supérieur en date du 31 mai 2010, renouvelé le 4 février 2016, et définis par le règlement des études de l'établissement conformément au décret du 18 février 2009 n°2009-201 portant statut des Conservatoires nationaux de Paris et de Lyon. La première promotion de master du CNSMDL est sortie en 2010.

L'offre de formation de 2<sup>ème</sup> cycle proposée à l'évaluation comporte cinq mentions de master ayant chacune une forte identité : quatre masters de musique *Musicien-interprète*, *Direction de chœurs*, *Culture musicale* et *Création musicale*, et un master *Pédagogie et formation à l'enseignement de la musique*.

- **Musicien-interprète**

Cette formation est nettement orientée vers la pratique instrumentale ou vocale et les métiers de la scène, et propose quatre parcours adaptés : *Disciplines instrumentales*, *Chant*, *Musique ancienne* et *Musique de chambre*.

L'objectif est de préparer le musicien interprète à sa future vie professionnelle (soliste, chambriste, musicien d'orchestre) en développant ses qualités techniques, artistiques et créatives indispensables aux métiers de la scène dans toute leur diversité. À l'issue de cette formation, les étudiant-e-s ont acquis un très haut niveau de pratique et sont prêts à entrer dans les métiers ouverts aux interprètes professionnels.

Cette insertion est préparée à travers de nombreux partenariats avec la sphère professionnelle.

Le cursus prépare aussi à la poursuite d'études au sein du CNSMDL soit pour un master *Pédagogie et formation à l'enseignement de la musique* ou un doctorat *Recherche et pratique*.

- **Direction de chœurs**

Le master *Direction de chœurs* est une formation spécifique au CNSMDL qui est le seul établissement français à proposer ce parcours reconnu.

Cette formation vise la préparation à la direction de tous types d'ensembles vocaux, amateurs et professionnels, enfants et adultes. L'objectif est de dispenser une formation prenant en compte la vaste culture musicale qu'un chef de chœurs professionnel doit posséder.

Le cursus est centré sur la direction d'ensemble vocal avec une ouverture vers tous les aspects de la culture musicale, les exigences de l'interprétariat en général et la connaissance du large répertoire de la musique vocale.

À l'issue de cette formation, les étudiant-e-s peuvent accéder aux différents métiers en lien avec la direction chorale où les débouchés sont actuellement nombreux.

La poursuite d'études à l'issue du master est proposée en 3<sup>ème</sup> cycle sous deux formes : soit un doctorat *Recherche et Pratique* soit un 3<sup>ème</sup> cycle professionnalisant *Artist Diploma*.

- **Culture musicale**

La formation de 2<sup>ème</sup> cycle supérieur de *Culture musicale*, proposée par le CNSMDL depuis 2009, est destinée à compléter la formation d'étudiant-e-s ayant validé un diplôme de 1<sup>er</sup> cycle notamment d'interprètes ou de culture musicale. Les disciplines enseignées ont trait à l'histoire de la musique et de ses répertoires, à la forme et l'esthétique des œuvres musicales et aux enjeux de la création et de l'interprétation. Le cursus de la formation s'appuie sur sept disciplines : l'histoire de la musique, l'analyse (appliquée et des répertoires des XX<sup>e</sup> et XXI<sup>e</sup> siècles), l'écriture, les arts et civilisations, les bases scientifiques des nouvelles techniques en musique et l'ethnomusicologie.

- **Création musicale**

La formation de 2<sup>ème</sup> cycle de *Création musicale* est une des formations représentatives du projet du CNSMDL. On constate qu'avec le CNSMD de Paris (et des approches analogues) il est le seul établissement à proposer un parcours complet de *Création musicale* du 1<sup>er</sup> au 3<sup>ème</sup> cycle.

Néanmoins le CNSMDL se distingue par le fait qu'il est le seul à proposer le parcours *Composition pour l'image* en 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> cycle ainsi que depuis 2018, un parcours européen *International master in composition for screen* (InMICS).

L'intitulé « création musicale » regroupe un grand nombre de disciplines et de compétences visant à correspondre à l'évolution des métiers de la musique d'aujourd'hui.

Pour ce faire, cette formation propose trois parcours : *Composition contemporaine* (électro-acoustique, instrumentale et vocale, mixte), *Composition pour l'image* et *Écriture-composition* et conduit les diplômés vers les métiers de compositeur, d'arrangeur ou encore d'orchestrateur.

Une convention avec l'Université Lumière Lyon 2 permet aux étudiant-e-s de valider certains enseignements leur permettant d'obtenir également le master mention *Musicologie*, parcours *Musicologie fondamentale et appliquée* (MFA).

La poursuite en doctorat est possible.

- **Pédagogie et formation à l'enseignement de la musique**

La formation de 2<sup>ème</sup> cycle en *Pédagogie et formation à l'enseignement de la musique* (PFEM), rattachée au département de pédagogie du CNSMDL créé en 1994, offre une spécialisation dans le domaine de la pédagogie.

Cette formation est destinée à des musiciens hautement formés et déjà titulaires, au minimum, d'un diplôme de 1<sup>er</sup> cycle. Elle prépare à l'enseignement spécialisé de la musique (Professeur territorial d'enseignement artistique - PTEA) et aux fonctions de professeur de musique à travers la préparation au certificat d'aptitude (CA). Avec celle du CNSMDP, elle est la seule de ce type en France mais se singularise par l'exclusivité pour cinq disciplines : culture, écriture, composition, composition électronique et musiques actuelles. La formation permet d'acquérir les connaissances en sciences de l'éducation et en culture musicale ainsi que les compétences requises à l'exercice d'un emploi d'enseignement spécialisé de la musique. Les diplômés sont habilités à passer les concours de la fonction publique territoriale et ont un métier à la sortie de la formation. Une poursuite en doctorat est également ouverte.

## AVIS GLOBAL

Le CNSMDL se singularise par quelques particularités comme par exemple une charte éthique égalité femmes/hommes, une résidence étudiante située au cœur de l'établissement et la création récente de masters européens (le master *Contemporary performance and composition* (CoPeCo) en interprétation et composition, au cursus commun itinérant porté par quatre établissements supérieurs européens partenaires et le master InMICS proposé à des étudiant-e-s internationaux anglophones souhaitant se lancer dans une carrière de compositeur pour l'image).

Cette offre de formation bénéficie de la modernité du projet de l'établissement et d'un environnement remarquable de part et d'autre de la Saône.

L'offre de formation du CNSMDL correspond aux quatre cursus musicaux possibles au sein de l'établissement : *Culture musicale*, *Interprétation musicale*, *Direction d'ensembles vocaux* et *Création musicale*. À cela s'ajoute un master *Pédagogie et formation à l'enseignement de la musique*.

Cette offre de formation de cinq mentions de master est centrale à la formation de 2<sup>ème</sup> cycle supérieur musical en France. Bien que le CNSMDL soit un établissement récent, il a su faire un atout de cette particularité et les formations de 2<sup>ème</sup> cycle supérieur qu'il propose bénéficient de sa renommée nationale et internationale.

En effet, la modernité du projet de l'établissement, la qualité de la structuration du parcours, l'excellence et l'ampleur des équipes pédagogiques, les ressources documentaires, l'environnement numérique de qualité, les interactions avec les autres cursus et le volontarisme de l'engagement à l'international sont des atouts majeurs de l'attractivité de ces formations proposant des enseignements pour certains originaux ou peu développés en France.

Les mentions *Musicien-interprète* et *Pédagogie et formation à l'enseignement de la musique* sont proposées (sous des formes similaires) uniquement par les CNSMD de Paris et de Lyon.

En ce qui concerne le CNSMDL, l'attractivité du master *Musicien-interprète* est liée notamment à l'excellence du département musique ancienne et aussi à la grande qualité des projets et ateliers autour de la musique contemporaine. L'Atelier XX-XXI entre autres favorise l'interdisciplinarité et une relation constante avec les autres formations.

Les mentions *Culture musicale* et *Création musicale* sont proposées par les CNSMDP et CNSMDL mais diffèrent dans leur contenu. On retrouve aussi ces mentions au niveau de l'offre de formation de plusieurs universités.

Cependant, la particularité de ce 2<sup>ème</sup> cycle supérieur du CNSMDL et le positionnement du projet de l'établissement font que l'offre est très attractive, reconnue de qualité et qu'elle n'entre pas en concurrence directe avec ces universités.

Ceci est pour beaucoup dû aux trois parcours proposés pour la mention *Création musicale* et tout particulièrement au parcours *Composition pour l'image* que le CNSMDL est le seul à proposer en 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> cycle. Ceci est renforcé par le fait qu'il a été complété depuis 2018, par un nouveau parcours européen de musique à l'image (InMICS).

Pour la formation de *Culture musicale*, la moitié des étudiant-e-s sont en double cursus (en formation à l'enseignement ou en cursus d'interprète) et tirent un bénéfice évident de ces doubles parcours.

Le master *Pédagogie et formation à l'enseignement de la musique* (PFEM) est lui aussi assez similaire dans ses objectifs à celui qui existe au CNSMDP. Toutefois la force de la proposition du CNSMDL réside dans le fait que l'intégralité des disciplines musicales de l'établissement permette d'y accéder et dans la double préparation au diplôme et au certificat d'aptitude (CA). De plus, le département Pédagogie de Lyon est par ailleurs le seul en France à préparer aux musiques actuelles.

Ce master a donc un positionnement tout à fait singulier dans le paysage français d'autant plus qu'il a l'exclusivité pour cinq disciplines : la culture, l'écriture, la composition, la composition électronique et les musiques actuelles et qu'il a en projet l'ajout des musiques traditionnelles.

Et enfin, on remarque l'originalité de la proposition du CNSMDL quant au master de *Direction de chœurs*, formation qui lui est spécifique. Cette formation originale, cohérente et riche bénéficie d'une longue expérience et est reconnue tant au niveau national qu'international.

La qualité et la diversité des partenariats et relations internationales sont remarquables. Le CNSMDL affiche un nombre impressionnant d'établissements supérieurs spécialisés partenaires, 80 au niveau européen (21 en Allemagne ; 5 en Autriche ; 8 au Royaume-Uni ; 9 au Benelux ; 8 en Suisse ; 10 au Danemark, Finlande, Islande, Norvège Suède ; 12 en Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République Tchèque, Slovaquie, Slovénie ; 12 en Espagne, Italie, Portugal) et 7 hors Europe, donc hors Erasmus + (Québec, Etats-Unis, Chine, Colombie, Mali, Russie et Taiwan).

Comme le CNSMP, il est membre de l'Association Européenne des Conservatoires (AEC).

On constate que pour les mentions *Musicien-interprète* et *Création musicale*, l'organisation de la mobilité des étudiant-e-s et des enseignants, liée à ces nombreux partenariats et leur conventionnement, est suivie d'effet.

Ainsi pour la mention *Musicien-interprète* la mobilité sortante est relativement soutenue et la mobilité entrante est encore un peu plus élevée. Cette mobilité concerne également le personnel enseignant.

Pour la mention *Création musicale*, malgré les conventions passées avec de nombreux établissements, les volumes de la mobilité entrante et sortante demeurent modestes. Il en est de même pour les enseignants et les personnels administratifs.

En complément des masters *Musicien-interprète* et *Création musicale*, la coopération internationale est illustrée par la mise en place des masters CoPeCo en interprétation et composition (au cursus commun itinérant porté par quatre établissements supérieurs européens partenaires) et InMICS proposé à des étudiant-e-s internationaux anglophones souhaitant se lancer dans une carrière de compositeur pour l'image.

Le CNSMDL se montre donc proactif dans cette démarche mais malgré tout il semble que la greffe n'ait pas pris de la même manière pour les autres mentions.

Pour la mention *Direction de chœurs*, seuls quelques accords ont été signés avec des établissements étrangers. Ce point est d'ailleurs peu développé dans le dossier. La mobilité sortante comme entrante reste confidentielle.

Pour la mention *Pédagogie et formation à l'enseignement de la musique*, malgré les efforts du CNSMDL (traduction du site en anglais, projets partenariaux ponctuels avec des institutions et structures d'enseignement européennes et internationales) on constate une absence de relations à l'international très certainement due au caractère très national de cette double formation et à la finalité territoriale des débouchés. Les chiffres de la mobilité sortante et entrante sont très faibles.

Enfin, pour la mention *Culture musicale* les coopérations internationales sont inexistantes ; elles existent implicitement par les relations personnelles des enseignants avec leurs collègues de l'étranger, mais ces relations ne sont ni clairement explicitées ni formalisées. La mobilité étudiante est quasi nulle.

Cette situation interroge pour une formation qui devrait s'inscrire dans une dynamique internationale.

D'un avis partagé, les points forts de cette offre de formation sont qu'elle est complète et originale avec une exigence élevée en termes de niveau.

On constate aussi que la qualité de l'enseignement proposé est en lien direct avec le haut niveau et la diversité professionnelle des enseignants.

Globalement le cursus, basé sur une réelle préparation à l'insertion professionnelle s'appuyant sur des dispositifs qui ont fait leur preuve, est incontestablement professionnalisant. En conséquence, cette offre de formation peut faire valoir une insertion professionnelle remarquable.

## ANALYSE DÉTAILLÉE

L'offre de formation de 2<sup>ème</sup> cycle proposée à l'évaluation est pensée en cohérence avec le contenu de l'enseignement du 1<sup>er</sup> cycle du CNSMDL. Elle s'intègre tout à fait dans l'offre de formation de l'établissement dans le domaine de la culture et des études musicales de haut niveau.

Les quatre masters de musique *Musicien-interprète*, *Direction de chœurs*, *Culture musicale* et *Création musicale*, ainsi que le master en *Pédagogie et formation à l'enseignement de la musique* ont pour objectif commun le développement de hautes compétences musicales doublées de connaissances techniques. Le cursus s'attache donc à développer tant la maîtrise artistique et technique recherchée, que la capacité à la réflexion sur l'interprétation. Quelle que soit la mention de master choisie, le référentiel de connaissances et de compétences à acquérir est centré sur l'élaboration du projet artistique et comprend l'acquisition de compétences liées à la recherche et à la connaissance du milieu professionnel.

On constate que globalement la finalité de ces formations ainsi que leurs objectifs ambitieux sont clairement énoncés et, dans l'ensemble, en adéquation avec les débouchés professionnels.

Le master *Direction de chœurs* fait néanmoins exception, pour lequel le dossier donne peu d'exemples d'œuvres étudiées illustrant la diversité des répertoires abordés dont la présentation aurait permis une appréciation plus précise des finalités et objectifs attendus.

Parallèlement, pour la formation de *Culture musicale*, on remarque la très importante quantité de connaissances et compétences listées alors que le dossier ne donne pas de précisions sur le niveau à atteindre.

Ces formations de 2<sup>ème</sup> cycle permettent d'acquérir les compétences nécessaires à une poursuite d'études ainsi qu'à l'exercice d'emplois en adéquation avec les métiers tels que référencés depuis 2008 par le ministère de la Culture et de la Communication pour le diplôme national supérieur professionnel de musicien (DNSPM). Le dossier souligne l'intérêt que l'établissement porte aux débouchés professionnels des étudiant-e-s et à leur information, ce qui ne peut qu'être encouragé.

Néanmoins, la réalité de ces métiers est en mutation. En l'espèce on notera que pour les masters de *Création musicale* et de *Direction de chœurs* par exemple, le dossier ne donne pas assez de précisions sur la palette de métiers accessibles aux étudiant-e-s.

On remarque aussi que pour certains des métiers listés, des compétences additionnelles en droit, administration et gestion seraient souhaitables mais, qu'en l'instance, ce sont des disciplines qui ne sont pas enseignées au niveau attendu pour une insertion professionnelle rapide.

Plus généralement, en ce qui concerne les quatre masters de musique, les fiches RNCP (registre national des certifications professionnelles) étant pour le moment encore à l'état de projet, il conviendra de les renseigner avec précision et de revoir la liste des métiers auxquels les diplômés peuvent conduire.

Ce travail a déjà été mené pour le master de *Pédagogie et formation à l'enseignement de la musique*, pour lequel la fiche RNCP décrit très clairement la finalité du diplôme et les compétences attendues.

Le corpus de formations de 2<sup>ème</sup> cycle du CNSMDL est clairement identifié au niveau régional par les écoles d'art du bassin Lyonnais et Auvergne-Rhône, ainsi qu'au niveau national et international.

Les partenariats s'appuient sur des interactions formalisées par convention avec de nombreuses structures spécialisées d'enseignement artistique : Conservatoires à rayonnement départemental (CRD), l'École nationale de musique de Villeurbanne (ENM) et les Conservatoire à rayonnement régional (CRR) de Lyon et de la région.

Afin d'étendre et d'enrichir les réseaux par le croisement de disciplines, la collaboration s'est aussi élargie aux écoles d'art (École nationale des beaux-arts de Lyon (ENSBA), École nationale supérieure des arts et techniques du théâtre – ENSATT -, Ciné Fabrique, École nationale supérieure du cinéma et du multimédia) avec lesquelles les liens se sont développés, entre autres, pour le post-diplôme *Recherche et création artistique*.

Il existe aussi une articulation avec les six établissements supérieurs, membres de l'Université de Lyon, réunis au sein du Collège des hautes études Lyon science(s) (CHEL[s]).



Le réseau CHEL[s] (École centrale de Lyon, VetAgro Sup, École normale supérieure de Lyon, Sciences Po Lyon, CNSMDL, École des Mines de Saint-Étienne) conjugue les compétences de chaque établissement.

Il propose un parcours croisé pour ses étudiant-e-s et leur offre des atouts supplémentaires de réussite professionnelle. On note cependant, qu'en fonction des mentions, le dossier ne permet pas toujours d'en évaluer l'impact.

Ainsi, bien que des cours communs soient proposés dans le cadre du réseau CHEL[s] et que le dossier mentionne des relations avec les établissements et structures de la ComUE (Communauté d'Universités et d'Établissements) Université de Lyon, on constate que la formation au diplôme de *Culture musicale* n'a que très peu de relations avec les établissements d'enseignement supérieur au niveau lyonnais et régional.

La convention entre le CNSMDL et l'Université Lyon 2, qui permet aux étudiant-e-s de valider certains enseignements et d'obtenir également le master mention *Musicologie*, parcours MFA, est un point positif.

On sait aussi qu'une relation existe avec l'école doctorale 484-3LA (Lettres, Langues, Linguistique & Arts) l'Université de Lyon, l'Université de Saint-Étienne, l'École normale supérieure de Lyon sans que le contenu en soit connu.

L'ensemble des formations s'appuie également sur les activités collectives propres au CNSMDL en particulier au niveau de la réalisation des œuvres orchestrales et de musique de chambre ou encore la création d'œuvres originales à la demande des musiciens interprètes.

On remarque que l'ensemble des formations anticipe bien l'avenir professionnel des étudiant-e-s et que le positionnement vis-à-vis du secteur professionnel est structuré par de nombreux partenariats avec des institutions culturelles lyonnaises telles que l'Opéra de Lyon et l'Orchestre national de Lyon (pour le projet « *Side by Side* » qui permet aux étudiant-e-s instrumentistes d'orchestre d'apprendre le métier aux côtés de musiciens professionnels ou encore, pour ceux inscrits en master *Culture musicale*, pour la rédaction de notes de concert et de conférences d'avant-spectacle). Dans le même esprit, les liens entre le CNSMDL et l'ENSATT se concrétisent par des projets communs qui visent à mettre les étudiant-e-s en situation professionnelle (production de spectacle, animations...).

Des résidences sont mises en place par conventionnement avec le Théâtre de la Renaissance d'Oullins et avec des festivals, y compris hors de la région lyonnaise (Jeunes Talents, La Belle Saison, la Cité de la voix) pour les ensembles et la diffusion de la création musicale.

À cela, il faut ajouter les liens avec des structures associatives dans le domaine de la culture et de l'éducation (*Môméludies* par exemple) ou encore la préparation d'émissions de radio ou de capsules vidéo (notamment avec l'association InterCycles).

Bien que l'offre de formation soit très diverse dans ses contenus, il existe un certain nombre de points communs dans l'organisation pédagogique.

Le premier est que les quatre masters de musique ont des conditions d'admission identiques : les étudiant-e-s issus du CNSMDL titulaires du DNSPM (diplôme national supérieur professionnel de musicien) délivré par le CNSMDL sont admis dans le 2<sup>ème</sup> cycle, sous réserve d'avoir validé un projet de master auprès de l'équipe pédagogique du conservatoire. À défaut, ils sont autorisés à se présenter au concours des étudiant-e-s extérieurs. Ce concours d'entrée en 2<sup>ème</sup> cycle du CNSMDL est ouvert aux étudiant-e-s extérieurs titulaires d'un DNSPM ou d'un diplôme conférant le grade de licence (bachelor) dans la discipline concernée et délivré par un établissement d'enseignement supérieur français ou étranger. L'admissibilité se fait sur dossier.

La formation au master en *Pédagogie et formation à l'enseignement de la musique* est, quant à elle, seulement accessible sur un concours d'entrée exigeant ouvert aux candidats titulaires de l'un des diplômes suivants : diplôme d'État (DE) de professeur de musique dans la discipline choisie, CA aux fonctions de professeur de musique dans une autre discipline, DNSPM dans la discipline, diplôme validant un 1<sup>er</sup> cycle d'enseignement supérieur en musique, bachelor ou master européen.

L'ensemble des formations est basé sur l'acquisition préalable (lors du 1<sup>er</sup> cycle) de hautes qualités instrumentales ou vocales.

Un point commun aux cinq mentions de master est que la formation n'est ouverte qu'en formation initiale et en présentiel (même si une réflexion est en cours sur la formation tout au long de la vie).

Les études sont organisées autour d'une formation d'une durée commune de deux ans d'études à temps plein dont la structure est globalement claire. Le volume d'heures annuelles est conforme aux attentes d'une telle formation.

L'offre de formation est présentée de manière très satisfaisante dans les divers documents d'information à destination des étudiant-e-s. En effet, les informations relatives à la présentation des cursus (compétences et connaissances à acquérir) et aux modalités de contrôles des connaissances (qui comprend un contrôle continu et une évaluation finale) sont clairement exposées dans le règlement des études.

Néanmoins, au vu de l'étendue des cursus proposés, des efforts devraient être encore consentis pour préciser le contenu des cours. Une présentation plus exhaustive permettrait d'apprécier plus efficacement l'articulation avec la discipline principale et si leur contenu permet d'aborder les points essentiels à la spécialisation.

Le second point commun aux quatre masters de musique est l'organisation du cursus. Les enseignements délivrés sont regroupés en trois unités d'enseignement (UE) : UE 1 discipline principale, UE 2 tronc commun et une discipline complémentaire en lien avec le projet, UE 3 compétences associées (langue vivante, stages, méthodologie appliquée...).

La spécialisation est donc assumée dès l'entrée dans la formation et portée par l'UE 1. On remarque que la pédagogie est centrée sur le projet et que chaque étudiant bénéficie d'un suivi individualisé des étudiant-e-s avec le professeur de la discipline principale, le professeur assistant et le référent mémoire.

Les enseignements théoriques sont suivis collectivement. Cette organisation de qualité permet aux étudiant-e-s de rester en contact avec leurs collègues des autres départements.

L'UE 2, « Aspects pratiques du métier », tronc commun à tous les étudiant-e-s du CNSMDL, couvre un large champ et ouvre à des champs professionnels divers avec lesquels des partenariats et projets sont développés.

La structure de la formation master de *Pédagogie et formation à l'enseignement de la musique*, est très claire et s'appuie sur un équilibre remarquable entre enseignements pratiques et théoriques. Le parcours d'études se décline en cinq UE elles-mêmes scindées en deux sous-parties. Chaque UE s'articule en quatre temps didactiques qui constituent le tronc commun. La formation mise sur la spécialisation dans la discipline choisie par l'acquisition de concepts pédagogiques et leur mise en œuvre pratique sur le terrain.

Conformément aux attendus d'un master, la professionnalisation occupe une place importante dans la formation. Elle s'articule autour du module « Aspects pratiques du métier » complété de mises en situation professionnelles de qualité par le biais de nombreux partenariats professionnalisants.

On constate toutefois qu'il s'agit davantage de projets que de stages qui restent encore minoritaires sauf en ce qui concerne la mention *Pédagogie et formation à l'enseignement de la musique* pour laquelle les stages à caractère professionnalisant sont nombreux, cadrés et formalisés.

Pour les autres mentions, afin de mieux servir l'insertion professionnelle des diplômés, le volet stage et la méthodologie de son encadrement restent à développer.

Le CNSMDL revendique une place importante de la recherche au sein notamment des départements de Culture musicale, de Musique ancienne et de Pédagogie.

L'articulation formation-recherche s'exprime tant par la production de travaux (mémoires, l'Atrium, articles, expositions, saisons musicales...) que par la participation au CHEL[s].

Pour la *Culture musicale*, la recherche est présente par un cours de méthodologie (commencé dès le 1<sup>er</sup> cycle), par un guide de la recherche en ligne et par des journées de la recherche ou au Laboratoire Junior du CHEL[s] dont les éléments quantitatifs manquent au dossier.

En ce qui concerne le département Musique ancienne, cela concerne le Labo SceneS Actuelles et quelques projets réalisés en partenariat avec des structures extérieures à l'établissement (Fondation Royaumont, Centre de musique baroque de Versailles -CMBV).

Néanmoins, on constate que peu d'étudiant-e-s écrivent dans la revue *Atrium*, que le nombre de participants aux séminaires de recherche n'est pas fourni et qu'on peut s'interroger sur le caractère innovant des dispositifs pédagogiques. De même, bien que le dossier insiste sur l'importance du lien avec la recherche en matière d'écritures contemporaines, il ne dit pas comment cela est mis en œuvre. De plus, il n'est fait mention d'aucun laboratoire dédié à part le Labo SceneS Actuelles,

Ces éléments tendent à montrer que le volet recherche pourrait être conforté.

L'utilisation du numérique dans la formation est encore classique sauf pour la mention *Création musicale* où elle est de qualité (nombreux studios de travail, équipement technologiques récents...) et bénéficie des compétences développées par le master InMICS.

Le CNSMDL n'a pas encore développé d'espace numérique de travail au sens classique du terme, mais est équipé d'un *padlet*, qui permet le partage de documents en ligne. Visiblement il existe aussi un ENT (Espace numérique de travail) dont on ne connaît pas exactement les fonctionnalités.

Les modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances et des compétences sont bien connues des étudiant-e-s. Elles comportent un contrôle continu ainsi que des épreuves de fin de parcours dont les contours sont en réorganisation.

L'acquisition des crédits ECTS est formalisée conformément au guide ECTS 2015. Les modalités d'attribution de ces crédits sont différentes selon les enseignements, pour partie délivrés en contrôle continu, pour partie lors d'examens terminaux. Le suivi des étudiant-e-s est facilité par l'utilisation de la plateforme Easy.

La délivrance des crédits ECTS associée à chaque enseignement validé est clairement compréhensible dans la fiche cursus, mais les critères de notation gagneraient à être formalisés.

Afin de garantir l'accessibilité d'étudiant-e-s en situation de contraintes particulières (situation de handicap, activité salariée, étudiant-e-s étrangers, maladie grave...) des aménagements particuliers sont organisés au cas par cas et un accompagnement individualisé est mis en place. Dans le cas d'étudiant-e-s ayant une activité salariée il serait favorable de vérifier si celle-ci a un lien avec la formation et dans ce cas envisager un lien avec l'équipe pédagogique.

Toutefois, malgré une réflexion en cours, aucune formation n'est proposée à distance, ni ouverte à la formation continue, à la formation tout au long de la vie, à l'apprentissage ou à l'alternance. Néanmoins dans le cas de la mention *Pédagogie et formation à l'enseignement de la musique*, l'organisation de la formation permet l'exercice d'une activité professionnelle.

L'utilisation de nouvelles formes d'enseignement comme l'enseignement à distance est actuellement à l'étude avec une éventuelle utilisation du MOOC (*Massive open online course*).

Au vu du caractère très sélectif de la formation, il n'existe pas de dispositif systématique d'aide aux études.

La poursuite de la formation au-delà du 2<sup>ème</sup> cycle propose plusieurs options. Les titulaires du master peuvent suivre tant le post-diplôme *Recherche et création artistique (RCA)* (en collaboration avec l'École nationale des beaux-arts de Lyon (ENSBA), l'École nationale supérieure des arts et techniques du théâtre (ENSATT) et la CinéFabrique - École nationale supérieure du cinéma) que la formation diplômante au certificat d'aptitude (CA) à l'enseignement de la musique.

La poursuite en doctorat est possible au travers de l'*Artist Diploma* ainsi que le doctorat *Recherche et pratique* en relation avec l'école doctorale 484-3LA (Université de Lyon, Université de Saint-Étienne, École normale supérieure de Lyon).

Le pilotage de la formation est assuré par la direction, les responsables de département et les équipes pédagogiques qui sont souvent très nombreuses et font appel à une large proportion d'artistes de stature internationale.

L'équipe pédagogique est remarquable par ses effectifs et sa qualité (bien que le dossier ne permettent pas d'identifier exactement lesquels d'entre eux sont titulaires d'un doctorat).

Le très haut niveau de compétence constaté au sein de l'équipe enseignante s'observe également chez les intervenants extérieurs, issus de tous les milieux socio-économiques en rapport avec l'exercice

professionnel à l'issue de la formation. On observe cependant que les équipes n'ont pas encore atteint la parité.

Les moyens administratifs et de gestion semblent adaptés à la formation.

Au niveau de l'établissement, il existe des instances représentatives (conseil d'administration, conseil pédagogique, bureau des étudiant-e-s). Le conseil pédagogique respecte la composition imposée par l'arrêté du 12 mai 2009 et prévoit la présence d'étudiant-e-s. Ce conseil est sollicité à la demande du directeur sur toute question d'ordre pédagogique, son avis n'est que consultatif.

Toutefois bien que l'arrêté sur les master en stipule l'obligation, il n'existe pas de conseil de perfectionnement par mention. Leur mise en place doit représenter une priorité pour le CNSMDL car en l'état la place des étudiant-e-s est trop faible dans le pilotage du diplôme. Ce conseil pourrait s'appuyer sur les enquêtes d'évaluation des enseignements par les étudiant-e-s.

Mise en place en 2008, l'évaluation de la formation et de ses enseignements par les étudiant-e-s utilise depuis 2014 l'outil d'enquêtes en ligne Enalyzer. Cette analyse de la formation via un questionnaire anonyme est adressée uniquement aux étudiant-e-s à l'issue de la formation et une analyse fine en est faite. Il est difficile en revanche d'apprécier quelles évolutions ont pu en être tirées.

L'insertion professionnelle est aussi suivie grâce à ce même outil et par des enquêtes téléphoniques.

Les recommandations de l'Aéres (Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur) lors de la précédente évaluation, ont été globalement suivies, tout particulièrement en ce qui concerne la clarification du contenu des parcours et sous-parcours, la place de la recherche en *Création musicale* et l'amélioration des règles et modalités d'évaluation des enseignements.

Néanmoins, il apparaît que la recommandation pour la mise en place rapide de conseils de perfectionnement n'a pas été entendue.

Le caractère sélectif des modalités d'accès à cet ensemble de mentions induit de très bons taux de réussite mais qui portent sur des cohortes globalement très réduites en nombre.

L'Observatoire de l'insertion professionnelle, créé en 2008 au sein du CNSMDL, analyse le devenir des anciens étudiant-e-s trois ans après l'obtention de leur diplôme. Depuis 2014, l'outil en ligne Enalyzer permet une collecte fine et détaillée des données de l'insertion professionnelle ou de la poursuite d'études. Les enquêtes portent sur le lieu d'exercice professionnel, les structures, le domaine d'emploi et le niveau de rémunération.

Cependant, le faible taux de réponse et des données chiffrées trop nombreuses et insuffisamment organisées font que l'analyse des résultats est un exercice peu significatif.

Globalement le taux d'insertion professionnelle à trois ans est très bon (76 à 95% pour le diplôme *Musicien-interprète* par exemple) mais la durée moyenne de recherche d'emploi n'est pas renseignée.

Les emplois occupés sont divers mais en adéquation avec les finalités de la formation sauf dans le cas particulier du diplôme de *Culture musicale* où l'insertion professionnelle est encore trop faible dans les secteurs visés.

La poursuite d'études est également cohérente avec les objectifs de la formation. Les quelques poursuites d'études en 3<sup>ème</sup> cycle et plus particulièrement en doctorat soulignent l'importance de l'approche recherche. En toute logique on notera que pour les mentions dont le taux d'insertion professionnelle est fort, il n'y a que peu de poursuites d'études.

## POINTS D'ATTENTION

Le comité s'est exprimé sur un certain nombre de points sur lesquels il souhaite attirer l'attention du CNSMDL et pour lesquels il sera essentiel d'inclure des propositions de solutions lors de la construction du projet d'offre de formation.

À l'exception de la formation *Pédagogie et formation à l'enseignement de la musique* (PFEM), les fiches RNCP des masters en musique étant pour le moment inexistantes (ou au mieux à l'état de projet), les

porteurs de la formation conviennent qu'en l'état le positionnement professionnel est approximatif. Il conviendrait donc de les rédiger en s'appuyant sur le récent référentiel de connaissances et de compétences afin de formaliser les aptitudes et compétences nécessaires à l'exercice des métiers auxquels ces formations de 2<sup>ème</sup> cycle préparent.

Par ailleurs, en ce qui concerne le master *Musicien-interprète*, et plus particulièrement le parcours Instrumentiste, afin d'améliorer encore l'insertion professionnelle, on ne peut qu'encourager le CNSMDL à développer un enseignement dédié au répertoire orchestral.

En ce qui concerne l'organisation pédagogique, afin de garantir la neutralité des examens, on ne peut qu'inciter le CNSMDL à exercer une vigilance particulière quant au projet de suppression du concours de sortie dans la discipline principale.

Un autre point de vigilance, déjà signalé lors de la précédente évaluation, concerne le diplôme de *Culture musicale* qui présente des effectifs particulièrement faibles et peine à trouver un positionnement clair et pertinent, tant au niveau local (par rapport aux universités) que national (en complément du CNSMDP) ou même international. Une réflexion devrait être engagée pour revoir les débouchés visés, les formaliser dans une fiche RNCP et structurer les liens avec les milieux professionnels.

Plus généralement, il semble souhaitable de s'interroger sur la place de la recherche dans ces mentions de master car il apparaît qu'en l'état le volet recherche n'est pas suffisamment développé ou manque de cohérence. De plus, ces formations ne sont pas clairement adossées à un laboratoire de recherche reconnu, de même il n'est pas précisé si le CNSMDL est associé à une ou plusieurs écoles doctorales. Cette situation pourrait être liée au fait qu'il n'existe pas de laboratoire de recherche labellisé au CNSMDL, et que le lien aux laboratoires de recherche environnants n'est pas assez défini.

Dans le respect de la logique LMD, la réflexion sur ce point doit se poursuivre. On pourrait, par exemple, envisager de modéliser les compétences développées par le département de musique ancienne ainsi que par les masters internationaux de création.

Aussi, conséquence directe des évolutions des instructions du ministère de l'Éducation nationale, la demande en chefs de chœurs est croissante au niveau national. Une réflexion devrait donc être menée pour envisager que cette formation de master accueille un nombre d'étudiant-e-s en adéquation avec cette demande. Afin de garantir une pratique plus régulière et ouverte à plus d'étudiant-e-s, la création d'un chœur professionnel constitué et dédié pourrait constituer un élément favorable.

Enfin, au niveau du pilotage des différentes formations, comme indiqué dans les recommandations de l'Aéres lors de la précédente évaluation, il serait urgent de mettre en place un conseil de perfectionnement qui constituerait un véritable outil de pilotage au service de la formation, de ses intervenants et de ses usagers.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES  
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 21 SEPTEMBRE 2019

## DIPLÔME DE 2<sup>ÈME</sup> CYCLE SUPÉRIEUR CRÉATION MUSICALE - CONFÉRANT GRADE DE MASTER

Établissement : Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon  
(CNSMDL)

### PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La formation en *Création musicale* valant grade de master est organisée par le CNSMDL en deux ans. Les étudiant-e-s du CNSMDL ayant validé un 1<sup>er</sup> cycle d'études musicales entrent directement en 2<sup>ème</sup> cycle sous réserve de validation de leur projet. La formation est également ouverte sur concours aux étudiant-e-s ayant obtenu un 1<sup>er</sup> cycle de formation musicale d'un autre établissement. Trois parcours sont proposés : *Composition contemporaine* (électro-acoustique, instrumentale et vocale, mixte), *Composition pour l'image* et *Écriture-composition*. Depuis 2018, un nouveau parcours européen *International master in composition for screen* (InMICS) musique à l'image a été créé. Ce master est uniquement organisé en formation initiale. De nombreux partenariats avec le monde professionnel permettent aux étudiant-e-s d'appréhender leurs futurs métiers, aussi divers soient-ils, en particulier dans le parcours *Composition pour l'image*.

### ANALYSE

#### Finalité de la formation

L'intitulé « création musicale » regroupe un grand nombre de disciplines et de matières, afin d'embrasser tous les contours des métiers de la musique d'aujourd'hui dont le paysage est en perpétuelle évolution. La finalité et les objectifs de la formation sont clairs et bien présentés. Quel que soit le parcours suivi par les étudiant-e-s le référentiel de connaissances et de compétences à acquérir est identique en insistant sur l'élaboration du projet artistique, la définition du style artistique de l'étudiant-e, la pratique de la recherche, la connaissance du milieu professionnel, la gestion et la prévention de troubles, et l'appropriation de deux langues étrangères.

Cette formation conduit les diplômés vers les métiers de compositeur, d'arrangeur ou encore d'orchestrateur, mais la réalité de ces métiers est aujourd'hui souvent très complexe. Ces métiers se veulent en continuité avec les métiers de la création musicale proposés par le ministère de la Culture et de la communication depuis 2008 pour le diplôme national supérieur professionnel de musicien (DNSPM) en 1<sup>er</sup> cycle. Le dossier ne donne pas malheureusement pas de précisions sur les métiers accessibles aux étudiant-e-s en dehors de la création musicale *stricto sensu*. De plus, la possibilité présentée comme une alternative importante d'entrer dans les métiers de



l'enseignement musical en obtenant le certificat d'aptitude (CA) aux fonctions de professeur de musique en suivant le parcours du master de pédagogie est peu convaincante. En particulier, concernant la composition contemporaine dans laquelle les liens avec les structures prescriptrices de commande (orchestres, chœurs, festivals, etc..) ne sont pas assez précis, tant au plan de la méthode que des liens contractuels et juridiques

Le positionnement de la formation au niveau de la certification professionnelle est inachevé comme le reconnaissent les porteurs de la formation. La mise en place récente du référentiel de connaissances et de compétences devrait conduire à la rédaction d'une fiche RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) actuellement inexistante.

La poursuite en troisième cycle est possible au travers de l'*Artist Diploma* et le doctorat de musique en relation avec l'École doctorale 484-3LA (Université de Lyon, Université de Saint-Étienne, École normale supérieure de Lyon). En collaboration avec l'École nationale des beaux-arts de Lyon (ENSBA), l'École nationale supérieure des arts et techniques du théâtre (ENSATT) et la CinéFabrique - École nationale supérieure du cinéma, les titulaires du master peuvent suivre le post- diplôme *Recherche et création artistique* (RCA).

### Positionnement de la formation

Le master *Création musicale* est une des cinq formations conférant le grade de master proposée par le CNSMDL, il complète ainsi les masters *Musicien-interprète*, *Direction de chœurs*, *Culture musicale* et *Pédagogie et formation à l'enseignement de la musique*. Il s'intègre parfaitement dans l'offre de formation de l'établissement dans le domaine de la culture et des études musicales de haut niveau. Une convention avec l'Université Lumière Lyon 2 permet aux étudiant-e-s de valider certains enseignements du master mention *Musicologie*, parcours *Musicologie fondamentale et appliquée* (MFA).

Ce master *Création musicale* n'est délivré que par les deux conservatoires supérieurs nationaux, Lyon et Paris et est à ce titre, très attractif car reconnu de qualité au niveau national et international. La Haute école des arts du Rhin (HEAR) propose également une formation en création musicale mais qui se limite à deux parcours *Composition* et *Création et interprétation électronique*. Il est à noter que le CNSMDL se différencie par le fait qu'il est le seul à proposer, en 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> cycle, le parcours *Composition pour l'image*.

Le CNSMDL fait état de sa spécificité dans l'association de la composition électroacoustique à la composition mixte et la composition instrumentale et vocale. On peut remarquer que ces approches existent aussi (bien qu'organisées selon d'autres modalités) au CNSMD de Paris.

La formation s'appuie également sur les activités collectives de l'établissement en particulier au niveau de la réalisation des œuvres orchestrales et de musique de chambre en collaboration avec le département éponyme, ou encore la création d'œuvres originales à la demande des musiciens interprètes.

Le CNSMDL est membre du Collège des hautes études Lyon science(s) (CHEL[s]) qui réunit l'École normale supérieure de Lyon (ENS), l'École centrale, l'Institut des sciences politiques, VetAgro Sup et l'École nationale supérieure des Mines de Saint-Etienne. Cette structure permet aux étudiant-e-s de ces institutions de croiser leurs expériences au travers de projets collectifs interdisciplinaires tant au niveau pédagogique, que de la création ou de la recherche.

La collaboration s'élargit aussi vers les écoles d'art du bassin lyonnais (l'École nationale des beaux-arts de Lyon (ENSBA), l'École nationale supérieure des arts et techniques du théâtre (ENSATT)), afin d'étendre et d'enrichir les réseaux et le croisement des disciplines. Il est également partenaire de l'École nationale de musique de Villeurbanne (ENM) et du Conservatoire à rayonnement régional (CRR) de Lyon.

L'établissement s'investit également au niveau de la recherche présente tout au long du cursus de création musicale.

Tant au niveau régional que national, des partenariats sont mis en place avec des partenaires culturels en particulier avec des institutions emblématiques telles que l'Opéra national de Lyon, le Théâtre de la Renaissance d'Oullins ou encore l'Orchestre national de Lyon. Le CNSMDL étant un établissement à vocation nationale, le développement d'autres partenariats en région serait pertinent, tant au plan de la recherche que de la diffusion. Ainsi les œuvres composées par les étudiant-e-s auraient une meilleure diffusion.

Au niveau international, le CNSMDL a passé des conventions avec de nombreux établissements en Europe (Allemagne, Belgique, Estonie, Italie, Suède) et plus loin (Canada, Corée du Sud, Grande-Bretagne, Taiwan). Dans le cadre de ces collaborations, des échanges d'étudiant-e-s (mobilité entrante et sortante), d'enseignants et de personnels administratifs existe, bien que les volumes restent modestes en particulier pour les étudiant-e-s en mobilité sortante.

On peut noter la présence importante de compositeurs invités. Néanmoins, la liste fournie dans le dossier ne

montre pas assez de diversité au plan esthétique, en particulier en ce qui concerne l'écriture tonale pour orchestre et chœur.

### Organisation pédagogique de la formation

La formation est uniquement présentée en formation initiale. L'architecture de la formation est classique et les quatre unités d'enseignements (UE), dont deux sont communes à tous les parcours constituant ainsi un tronc commun, sont cohérentes par rapport aux objectifs décrits par la formation. Au sein de ces UE sont prévues des mises en situation professionnelle, une initiation à la recherche et à ses résultats, des enseignements de professionnalisation et l'enseignement d'au moins une langue étrangère.

Une attention portée à l'articulation entre le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>ème</sup> cycle (afin d'éviter toute redondance) est un point positif. Sur le même plan, on peut également souligner les modules renforcés pour certaines UE du parcours européen InMICS afin de compenser le fait qu'il n'y ait pas de parcours de 1<sup>er</sup> cycle.

La pédagogie est centrée sur le projet ce qui apparaît comme tout à fait logique pour ce type de formation portant sur la création. L'étudiant-e est libre de présenter son ou ses projets qui, une fois accepté, est accompagné et soutenu par l'établissement même en ce qui concerne les projets à l'international.

Néanmoins et dans le but de construire un style d'expression musicale, il semble que les points suivants restent insuffisamment abordés :

- La connaissance générale des styles et des répertoires
- L'approfondissement dans le domaine de l'analyse, de la forme et de la mise en forme
- L'improvisation et le travail avec les interprètes
- La mise à l'épreuve de la répétition et l'éventualité d'un travail d'adaptation
- La compréhension des données d'un cahier des charges
- La connaissance des modes de jeu (instrumentaux et vocaux), des couleurs sonores et les connaissances organologiques

L'accueil des étudiant-e-s en situation particulière (situation de handicap, étudiant-e-s salarié-e-s, étudiant-e-s étranger-e-s...) est organisé au cas par cas.

L'utilisation de nouvelles formes d'enseignement comme l'enseignement à distance est actuellement à l'étude. L'établissement réfléchit sur une éventuelle utilisation du MOOC (*Massive open online course*). L'environnement numérique de la formation est de qualité par la nature même de cette dernière (nombreux studios de travail, équipement technologiques récents...).

Dans le cadre de la mise en situation professionnelle, plusieurs dispositifs sont prévus : concerts organisés, afin de permettre aux étudiant-e-s de présenter leurs projets à différents publics (même un public scolaire sous forme de médiations EAC – éducation artistique et culturelle) et accompagnement de l'étudiant-e par le professeur principal lors de ses premiers contacts professionnels. Toutefois, les aspects opérationnels sont peu précis dans le dossier.

Les stages sont encore largement minoritaires, cet état de choses est justifié par l'établissement par la nature même du milieu professionnel. Ils ne sont obligatoires que dans les parcours *Composition pour l'image* et InMICS, et alors d'une durée de deux mois. Pour les autres parcours un stage est possible mais sur base du volontariat.

Une charte de « non-plagiat » est signée par l'étudiant-e au début de son parcours, mais cela ne protège pas d'éventuelles fraudes.

### Pilotage de la formation

Le pilotage des formations est organisé à plusieurs niveaux et est sous le contrôle de la direction de l'établissement. Le travail de suivi des cursus est assuré par l'équipe pédagogique afin de piloter au mieux la formation. Ce travail peut être fait en transversalité avec les autres cursus de l'établissement.

Le département Création musicale comprend huit enseignants pour les disciplines dominantes et spécifiques au domaine. Pour les autres disciplines, les étudiant-e-s suivent des cours collectifs avec le corpus de professeurs de l'établissement. Des master-classes, séminaires et conférences sont assurés par des personnalités invitées.

Il existe un conseil pédagogique au niveau de l'établissement dont la composition, incluant la présence



d'étudiant-e-s, respecte l'arrêté du 12 mai 2009 relatif à la mise en place du dit conseil. Ce conseil est sollicité à la demande du directeur sur toute question d'ordre pédagogique, son avis n'est que consultatif.

L'obligation d'un conseil de perfectionnement par mention telle que décrite dans l'arrêté « master » n'est pas respectée.

Un règlement des études donne toutes les informations relatives aux modalités de contrôle des connaissances qui comprend un contrôle continu et une évaluation finale.

Le pilotage de la formation est centré sur la discipline principale et gagnerait à développer la diversité et la complémentarité des compétences, en particulier, en associant plus les enseignants-chercheurs à l'élaboration des contenus pédagogiques pas assez suffisamment explicites.

### Résultats constatés

On constate que 77 % des diplômés de 1<sup>er</sup> cycle du CNSMDL intègrent le 2<sup>ème</sup> cycle. Le concours est également ouvert aux diplômés d'autres établissements supérieurs français ou étranger-e-s.

Le nombre d'étudiant-e-s suivant la formation de master est cependant faible variant de 6 à 10 sur les trois dernières années avec presque 50% d'étudiant-e-s étrangers. Certains parcours ne comptent qu'un étudiant-e.

Le taux d'insertion professionnelle sur de si petits nombres est un exercice difficile et peu significatif. Le taux de réponse étant très variable d'une cohorte à l'autre, on peut difficilement tirer de conclusions quant à l'insertion professionnelle des diplômés.

Notons que quelques diplômés sont en poursuite d'études (doctorat).

## CONCLUSION

### Principaux points forts :

- La qualité de l'enseignement proposé
- La qualité et la diversité des partenariats et relations internationales
- La qualité de la structuration du parcours *Composition pour l'image*

### Principaux points faibles :

- Une préparation au contexte professionnel insuffisante
- Un manque de diversité esthétique

## ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS :

La création est un enjeu central dans le domaine culturel, tant dans le besoin de renouvellement du patrimoine que dans la libre expression du monde contemporain par les créateurs d'aujourd'hui. Dans le milieu musical, le public est de plus en plus curieux de découvrir de nouvelles œuvres, enfin, grâce au travail effectué par les programmeurs. Dans cette perspective, il serait essentiel de préparer au mieux les étudiant-e-s d'aujourd'hui à la diversité esthétique afin d'en faire les créateurs de demain.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES  
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 21 SEPTEMBRE 2019

## DIPLÔME DE 2<sup>ÈME</sup> CYCLE SUPÉRIEUR CULTURE MUSICALE - CONFÉRANT GRADE DE MASTER

Établissement : Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon  
(CNSMDL)

### PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Créé en 2009, le diplôme *Culture musicale* est un diplôme de 2<sup>ème</sup> cycle, conférant le grade de master, délivré par le CNSMDL à ses étudiant-e-s. Au sein de l'établissement, il correspond à l'un des quatre cursus possibles, à côté de l'interprétation musicale, de la direction d'ensembles vocaux ou instrumentaux et de la création musicale. Ce diplôme est destiné à compléter la formation d'étudiant-e-s ayant un 1<sup>er</sup> cycle d'interprètes ou de culture musicale, de connaissances sur l'histoire de la musique et de ses répertoires, sur la forme et l'esthétique des œuvres musicales et sur les enjeux de la création et de l'interprétation. Ces connaissances, doublées de compétences de rédaction, d'analyse, de synthèse et de restitution, leur permettent de se diriger vers les métiers de l'enseignement, de la recherche, de la médiation et de la culture musicale. Le cursus de formation s'appuie sur sept disciplines : l'histoire de la musique, l'analyse (appliquée et des répertoires des xx<sup>e</sup> et xxi<sup>e</sup> siècles), l'écriture, les arts et civilisations, les bases scientifiques des nouvelles techniques en musique et l'ethnomusicologie. Elle n'est proposée qu'en formation initiale.

### ANALYSE

#### Finalité

Le diplôme de *Culture musicale* permet d'acquérir des connaissances et compétences de haut niveau. Celles-ci sont clairement énoncées et en phase avec les objectifs professionnels de la formation. Elles offrent les aptitudes nécessaires à une poursuite d'études ou à l'exercice d'emplois plutôt cohérents avec la formation suivie. On regrettera toutefois la très importante quantité de connaissances et compétences listées qui ne peuvent être acquises en totalité. Or rien dans le dossier n'indique qu'elles doivent être acquises uniquement en partie.

Après obtention du diplôme, une poursuite d'études est possible en 2<sup>ème</sup> cycle de formation à l'enseignement au sein du CNSMDL (diplôme *Pédagogie et formation à l'enseignement de la musique*), ou en doctorat à l'université, car le CNSMDL ne propose pas de spécialité en *Culture musicale* dans son doctorat *Recherche et pratique*. En termes d'insertion professionnelle, l'enseignement et la médiation culturelle sont les principaux

métiers auxquels la formation peut conduire. Elle dit mener secondairement à des emplois au sein de lieux de diffusion et de création, dans le domaine des relations publiques et de l'administration publique, dans le domaine de la recherche et dans celui de l'édition. On notera que pour ces seconds types de métier, des compétences additionnelles en droit, administration, gestion et métiers de l'édition seraient souhaitables. Or ces compétences ne sont pas enseignées au niveau attendu pour une insertion professionnelle immédiate. Il conviendrait donc de revoir la liste des métiers auxquels le diplôme peut conduire. Dans cette optique, il conviendrait aussi de renseigner avec précision et soin une fiche RNCP (registre national des certifications professionnelles), celle-ci étant pour l'instant encore inexistante.

### Positionnement dans l'environnement

Le diplôme *Culture musicale* valant grade de master n'existe sous cette forme qu'au CNSMDL et au CNSMDP (Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris). Il concerne un nombre réduit d'étudiant-e-s, qui n'est pas encore en proportion de l'offre d'emplois existant dans les branches professionnelles visées. Toutefois, les étudiant-e-s sortant-e-s de ce diplôme se retrouvent en concurrence avec ceux sortant de masters de musicologie, dans lesquels les enseignements sont très similaires, même si les objectifs professionnels (visant en général une poursuite en doctorat) sont différents. La formation en petits groupes au sein d'un cursus sélectif différencie toutefois ce diplôme des masters évoqués et est garante de compétences et connaissances solides à la sortie. De ce fait, le positionnement national de la formation est très bon. Au niveau international, la concurrence existe dans les hautes écoles et universités de musique, avec un avantage très net sur le diplôme de *Culture musicale* : celui de prendre la forme d'un master, reconnu sans ambiguïté dans la plupart des pays. Cette faiblesse française n'est pas imputable au CNSMDL, mais au système dual français dont l'enseignement supérieur est partagé entre plusieurs ministères. La fragilité de ce système touche particulièrement les diplômes de *Culture musicale*, qui sont déjà en concurrence directe avec les masters universitaires et se trouvent donc doublement affectés. Dans la pratique, la moitié des étudiant-e-s (54%) de ce diplôme sont en double cursus (en formation à l'enseignement ou en cursus d'interprète) et tirent au contraire un bénéfice évident de ces doubles parcours, dont celui en *Culture musicale* constitue plus un appui et un enrichissement en connaissances qu'un cursus principal.

Au niveau lyonnais et régional, le diplôme de *Culture musicale* n'entretient que très peu de relations avec les établissements d'enseignement supérieur : des cours communs sont offerts dans le cadre du réseau Collège des hautes études de Lyon science(s) (CHEL[s]), et le dossier mentionne des relations avec les établissements et structures de la ComUE (Communauté d'universités et d'établissements) Université de Lyon. Ainsi, une convention existe avec l'Université de Lyon II, mais on ne sait pas quels cours sont offerts ni même si les étudiant-e-s du CNSMDL les suivent. De même, une relation existe avec l'école doctorale ED 484 3LA (Lettres, Langues, Linguistique & Arts), sans que rien ne vienne préciser la nature de ces relations. Tous ces liens pourraient être nourris et renforcés, notamment si la poursuite d'études en doctorat *Musicologie* (qui constitue une suite réelle et réaliste pour les étudiant-e-s) doit être encouragée. Cette dernière semble en tout cas plus réaliste que la création d'une section *Culture musicale* au sein du doctorat *Recherche et pratique*, car c'est ce qui se pratique partout ailleurs en Europe.

De ce fait, l'adossement à la recherche reste ténu. Il n'existe pas de laboratoire de recherche labellisé au CNSMDL, et le lien aux laboratoires de recherche environnants est mal défini. Il existe cependant une relation, dont la formalisation reste incertaine, avec l'Université Jean Monnet (Saint-Étienne). Une revue à comité de lecture et un conseil de la recherche ont été créés au CNSMDL dans le but de développer la recherche, notamment dans les deux axes définis (musique ancienne et création). Il semblerait intéressant de poursuivre le développement de ce pôle de recherche, en s'appuyant sur les spécificités de l'établissement. Il est surprenant que les membres de l'équipe enseignante, bien que de haut niveau et publiant régulièrement, soient peu nombreux à être titulaires d'un doctorat. Cependant, le cursus propose une formation à la recherche et la formation exploite autant que possible les ressources lyonnaises de la recherche en musique, en faisant appel à des enseignants chercheurs extérieurs à l'établissement.

Le positionnement vis-à-vis du secteur professionnel de la musique est plus structuré, du moins plus foisonnant et dense. Le dossier fait état de liens étroits avec l'Auditorium Ravel et l'Opéra de Lyon, notamment pour la rédaction de notes de concert et des conférences d'avant-spectacle. Un lien a également existé depuis 2013 avec le Festival de Montpellier pour la production de rédactionnel. Ces dispositifs ont fonctionné jusqu'en 2018, mais rien n'est dit sur leur pérennité dans l'avenir. Par ailleurs, les étudiant-e-s sont aussi invités à faire des interventions en milieu scolaire défavorisé (sans que des partenariats formalisés ne soient mentionnés à cet égard) et des émissions de radio ou des capsules vidéo (notamment avec l'association InterCycles). Enfin, le travail avec les maisons d'édition manque mais est envisagé. Bien qu'elles ne soient pas toujours assez formalisées ni durables dans le temps, les relations du diplôme *Culture musicale* avec les milieux professionnels sont plutôt bons.

Enfin, les coopérations internationales sont inexistantes ; elles existent implicitement par les relations personnelles

des enseignants avec leurs collègues de l'étranger, mais ces relations ne sont ni clairement explicitées ni formalisées. La mobilité étudiante est quasi nulle (aucun étudiant au départ, deux en mobilité entrante), ce qui est très inquiétant pour une formation qui pourrait et devrait s'inscrire dans une dynamique internationale. Car les connaissances visées dans les champs de l'histoire, de l'analyse ou de l'esthétique sont construites au plan international. Le CNSMDL pourrait s'appuyer sur les masters internationaux CoPeCo et InMICS, qui concernent des disciplines connexes et constituent un moteur pour développer ce positionnement. Une réflexion stratégique de fond sur ce sujet devient pressante.

### Organisation pédagogique

La formation au diplôme *Culture musicale* est articulée en trois UE (unités d'enseignement). Le tronc commun est essentiellement constitué par l'UE1 et l'UE3. L'UE2 comprend une discipline dominante et deux auxiliaires. Le parcours est donc modulable. Il n'est pas évident de comprendre si le libre choix est laissé parmi les sept disciplines de culture, ou si des associations privilégiées sont favorisées. Le cursus ne laisse pas apparaître de spécialisation progressive des étudiant-e-s ; il est presque similaire pour les quatre semestres.

La structure de la formation est globalement intelligible, à l'exception du volume horaire des cours. Les grilles du cursus ne correspondent pas au volume horaire des cours mentionné dans les données caractéristiques de la formation (une dizaine d'heures de différence hebdomadaire). Le contenu de l'UE1 est flou, mêlant un cours hebdomadaire de méthodologie de la recherche, 6 à 8 séminaires par an (sans que leur objet ne soit spécifié), un tutorat (dont on ne sait quelle forme il prend exactement) et du travail personnel. Globalement, des efforts devraient être faits pour indiquer le contenu précis des cours. Quant à l'UE3, on ne comprend pas pourquoi elle contient un enseignement d'analyse alors que cette dernière est déjà présente dans l'UE1. On peut plus généralement s'interroger sur l'absence d'un cours d'analyse généraliste ou de méthodologie de l'analyse, ainsi que sur l'absence d'un cours d'esthétique, ou d'un cours centré sur la question de l'interprétation, dans un établissement qui a pour vocation principale de former des interprètes.

Le tronc commun à tous les étudiant-e-s du CNSMDL (intitulé « Aspects pratiques du métier ») couvre un large spectre et ouvre à des champs professionnels divers. Par ailleurs, une partie du 2<sup>ème</sup> cycle de *Culture musicale* est directement tournée vers la professionnalisation et des mises en situation professionnelle, en partenariat avec des institutions lyonnaises et en région (cf. *supra*), et les réalisations des étudiant-e-s sont validées dans le cadre de leur cursus. Ces partenariats et projets sont développés de préférence aux stages. La mise en place et le développement de stages sont une priorité annoncée pour les années à venir ; ils ne pourraient que mieux servir à l'insertion professionnelle des diplômés.

La recherche est présente dans la formation à raison de 6 à 9 séminaires de recherche chaque année. Elle l'est également par un cours de méthodologie, commencé dès le 1<sup>er</sup> cycle, par un guide de la recherche en ligne et par des journées de la recherche (ou au Laboratoire Junior du CHEL[s] dont rien n'est dit ni sur la fréquence ni sur la participation). Par ailleurs, la bibliothèque Nadia Boulanger donne accès à la documentation, sans que l'envergure de celle-ci ne soit précisée. Il n'est pas non plus dit si les étudiant-e-s ont accès aux autres bibliothèques du site lyonnais. Au vu de la place des matières d'érudition dans la formation, du potentiel lyonnais et de la politique revendiquée de l'établissement au niveau de la recherche, la présence de la recherche dans la formation pourrait encore être renforcée.

Quant à l'internationalisation, elle n'est présente dans la maquette qu'à travers un enseignement de langue (dans un centre, avec un niveau B2 visé ou acquis – ce qui semble assez peu ambitieux vu le caractère sélectif de la formation et sa nature). Des journées d'étude internationales ainsi que des séminaires donnés par échange avec des enseignants étrangers permettraient de nourrir un peu plus cet aspect.

En termes d'outils numériques, il existe visiblement un ENT (espace numérique de travail) dont on ne connaît pas exactement les fonctionnalités. En dehors de cela, les pratiques pédagogiques ne semblent pas avoir particulièrement évolué, si ce n'est la formation des étudiant-e-s à la prise de parole en vidéo. Les perspectives ouvertes par la fréquentation des institutions étrangères dans le cadre d'InMICS et CoPeCo pourraient être profitables, ainsi qu'une mise en dynamique avec le département voisin de Pédagogie au CNSMDL.

Il n'existe pas de dispositifs systématiques d'aide aux études. Vu le caractère très sélectif de la formation, la mise en place de ce type de dispositif n'est pas urgente. On ne trouve pas non plus de dispositif pour accompagner l'étudiant dans son projet, mais des possibilités d'encadrement à l'initiative de l'étudiant, des bourses et aides financières pour accompagner certains projets, notamment via le CHEL[s]. Toutefois, rien n'est dit sur le nombre d'étudiant-e-s qui ont réellement postulé à ce dispositif et qui en ont été lauréats.

La formation est dispensée en formation initiale et présentielle uniquement. Elle s'adapte aux étudiant-e-s ayant des contraintes particulières de manière non formalisée, au cas par cas. On observe un développement balbutiant de l'enseignement à distance : un MOOC (*Massive open online course*) commun CHEL[s], une chaîne YouTube présentée à tort comme un MOOC. Il serait intéressant de développer l'enseignement à distance sur la

base des compétences en ce domaine mises en œuvres par la formation InMICS initiée en 2018. La formation n'est pas accessible par VAE (validation des acquis de l'expérience), et ne semble pas vouloir l'être. Son caractère sélectif ne peut ni ne doit constituer un frein. Elle ne délivre ni supplément au diplôme, sauf en cas de mobilité internationale (inexistant à ce jour), ni portefeuille de compétences.

### Pilotage

L'équipe pédagogique se compose de 10 enseignants principaux et de trois assistants. Les informations fournies par le dossier ne permettent pas d'identifier exactement lesquels d'entre eux sont titulaires d'un doctorat, à moins de penser que ne le sont que celles et ceux pour lesquels la mention figure explicitement dans le dossier. Par ailleurs, l'équipe n'a pas encore atteint la parité.

L'ensemble de ces dix enseignants est coordonné par un chef de département. Les modalités de réunion de l'équipe pédagogique sont clairement renseignées, sauf en ce qui concerne la présence des étudiant-e-s. Leur participation gagnerait à être formalisée, notamment au moyen d'un conseil de perfectionnement du diplôme qui n'existe toujours pas à ce jour.

Les intervenants extérieurs sont compétents, nombreux, issus de postes à responsabilité dans l'ensemble du champ couvert par la formation. Il n'est cependant pas possible d'apprécier quel volume horaire d'enseignement leur est confié.

L'évaluation de la formation et de ses enseignements par les étudiant-e-s existe depuis 2014 et est régulièrement affinée depuis. Elle utilise désormais l'outil d'enquêtes en ligne Enalyzer. Cette analyse de la formation est adressée uniquement aux anciens étudiant-e-s. Il serait souhaitable de l'étendre aux étudiant-e-s en cours de cursus, avec un questionnaire dévolu à chacun des enseignements reçus. Les questions posées sont systématiquement orientées vers ce que les étudiant-e-s estiment avoir acquis, et ne portent pas directement sur les enseignements. Il existe pourtant des possibilités pour que les enquêtes soient formulées de façon positive, tout en portant directement sur les enseignements (ceci se pratique par exemple dans les universités et hautes écoles suisses).

Les modalités d'évaluation des enseignements sont fonctionnelles. La production d'un document explicitant les règles de validation des compétences est envisagée à brève échéance (modalités de validation différentes dans chaque matière). Les modalités de délivrance des crédits sont clairement exprimées dans la fiche cursus.

L'équipe pédagogique a prêté attention aux recommandations faites par le Hcéres lors de la précédente évaluation, et les a utilisées pour améliorer la formation.

### Résultats constatés

La formation, qui recrute de manière sélective, est pour le moment faiblement attractive (3 à 7 étudiant-e-s sur les deux années) et endogame (100% des recrutés sont titulaires d'un bachelor en *Culture musicale*). Ces très faibles flux sont probablement dus au fait qu'elle est récente et que le CNSMDP a longtemps disposé du monopole en ce qui concerne le 2<sup>ème</sup> cycle de *Culture musicale*, au sujet duquel il bénéficie d'une réputation solide et ancienne. Toutefois, l'évolution sur les dernières années ne montre pas de hausse majeure.

L'Observatoire de suivi des étudiant-e-s, créé en 2008 au CNSMDL, enquête annuellement sur l'insertion professionnelle des diplômés, trois ans après obtention du diplôme, par voie électronique (outil Enalyser). Les enquêtes portent sur le lieu d'exercice professionnel, les structures et le domaine d'emploi, le niveau de rémunération. Les 9 étudiant-e-s titulaires du diplôme depuis 2014 sont en poste (4) ou en poursuite d'études (4) ; un-e étudiant-e a le statut d'intermittent. La durée moyenne de recherche d'emploi n'est pas précisée et il n'est pas possible d'apprécier l'adéquation de l'insertion professionnelle aux objectifs affichés de la formation. On souhaiterait qu'au vu du nombre très faible d'étudiant-e-s, des informations plus complètes soient fournies sur leur devenir et qu'elles soient réellement prises en compte par l'équipe pédagogique, notamment au sein du conseil de perfectionnement.

## CONCLUSION

### Principaux points forts :

- Une exigence élevée de la formation en termes de niveau
- Une diversité des compétences et connaissances délivrées

### Principaux points faibles :

- Un recrutement trop faible en nombre et endogamique, qui interroge sur l'attractivité
- Une politique internationale quasiment inexistante
- Des débouchés annoncés trop nombreux et, pour certains, irréalistes
- Un référentiel trop large de connaissances et compétences

## ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le diplôme *Culture musicale* du CNSMDL est relativement récent et peine à trouver un positionnement clair et pertinent, tant au niveau local (par rapport aux universités) que national (en complément du CNSMDP) ou même international (pas de stratégie ni de politique formalisées). Il est aussi fragilisé par des effectifs particulièrement faibles que son caractère sélectif ne saurait seul expliquer. Il devrait revoir les débouchés visés, les formaliser dans une fiche RNCP et structurer encore plus ses liens avec les milieux professionnels par une politique de stage ambitieuse et cadrée. Il devrait s'appuyer sur les ressources en recherche et en documentation du site lyonnais et définir la nature de ses relations avec les universités et autres établissements d'enseignement supérieur. Au niveau international, il conviendrait de mettre en œuvre quelques partenariats structurants et à mieux formaliser l'existant. Par ailleurs, la formation devrait aussi renforcer en interne son lien avec l'établissement dans son ensemble : un diplôme *Culture musicale* au sein d'un CNSM n'a pas les mêmes atouts qu'un diplôme similaire au sein d'une université. C'est une spécificité à souligner, à développer, et à valoriser. Les liens sont déjà existants mais tout ce qui est susceptible de les renforcer permettrait de gagner en attractivité. Les deux axes de recherche identifiés (musique ancienne et création) pour l'ensemble de l'établissement gagneraient à être formalisés, et à orienter la formation de façon plus spécialisée. Elle renforcerait ainsi son lien avec les autres disciplines enseignées dans l'établissement, ainsi qu'avec les formations internationales qui sont déjà mises en place. Par ailleurs, cela permettrait de positionner plus fortement la formation par rapport à l'université et au CNSMDP.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES  
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 21 SEPTEMBRE 2019

## DIPLÔME DE 2<sup>ÈME</sup> CYCLE SUPÉRIEUR DIRECTION DE CHOEURS - CONFÉRANT GRADE DE MASTER

Établissement : Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon  
(CNSMDL)

### PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La formation conduisant au diplôme conférant le grade de master *Direction de chœurs* est une des formations phares du CNSMDL. Cette formation en deux ans est accessible aux titulaires d'un diplôme de 1<sup>er</sup> cycle en études musicales. Le cursus bien que centré sur la direction d'ensemble vocal est également ouvert à tous les aspects de la culture musicale et des exigences de l'interprétariat en général. Les étudiant-e-s reçoivent une formation leur permettant d'accéder aux différents métiers en relation avec la direction chorale.

### ANALYSE

#### Finalité de la formation

La finalité ainsi que les objectifs de la formation sont clairement présentés dans le dossier. Le master *Direction de chœurs* est une formation reconnue et spécifique au CNSMDL. Cette formation est portée par le département Voix et direction de chœurs et prend en considération tous types d'ensembles vocaux, amateurs et professionnels, enfants et adultes. Le répertoire abordé embrasse une large période de l'histoire de la musique vocale en incluant les musiques extra-européennes.

Le contenu des disciplines enseignées correspond à la formation cohérente et riche qu'un chef de chœurs professionnel doit acquérir. Le dossier donne néanmoins peu d'exemples d'œuvres étudiées illustrant la diversité des répertoires abordés. Cette présentation aurait permis une appréciation plus précise des finalités et objectifs attendus.

Les débouchés professionnels décrits correspondent aux finalités de la formation. Les étudiant-e-s sont informés des opportunités de débouchés professionnels tant par l'équipe pédagogique que par des publications spécialisées et différents stages. Des rencontres avec le milieu professionnel sont mises en place par le biais d'ateliers, de colloques et séminaires. Cependant et malgré l'intérêt que l'établissement semble porter aux débouchés professionnels des étudiant-e-s, les indications citées dans le dossier restent vagues. Une liste explicite de publications spécialisées, des exemples de proposition de stages et un référentiel des milieux du chant choral



professionnel auraient été utiles.

En ce qui concerne la poursuite d'étude à l'issue du master, un 3<sup>ème</sup> cycle est proposé, sous deux formes : soit un doctorat *Recherche et pratique*, d'une durée de trois ans, soit un 3<sup>ème</sup> cycle *Artist Diplôme* (dont le contenu mériterait d'être précisé) d'une durée de un à deux ans.

### Positionnement de la formation

Le CNSMDL est le seul établissement qui délivre le diplôme de master *Direction de chœurs* ce qui le rend particulièrement attractif tant au niveau régional, national, qu'international. Créé en 1980, cette formation bénéficie d'une longue expérience et est clairement identifiée par les écoles d'art du bassin lyonnais et Auvergne-Rhône-Alpin (en particulier par l'École nationale des beaux-arts de Lyon, l'École nationale supérieure des arts et techniques du théâtre (ENSATT), la Ciné Fabrique ainsi que l'École nationale supérieure du cinéma et du multimédia).

Le nombre de candidats est important, toutefois le nombre d'étudiant-e-s tournant autour de deux à quatre, il serait utile de connaître la capacité d'accueil de l'établissement.

Les liens entre le CNSMDL de Lyon et l'ENSATT sont importants et se concrétisent par des projets communs qui visent à mettre les étudiant-e-s en situation professionnelle (production de spectacle, animations...).

L'articulation formation-recherche est significative par la production de travaux (mémoires, l'Atrium, articles, expositions, saisons musicales...) d'une part, et par la participation du CNSMDL au Collège des hautes études Lyon science(s) (CHEL[s]) regroupant plusieurs établissements d'enseignement supérieurs (l'École Centrale de Lyon, l'École normale supérieure de Lyon, l'École des Mines Saint-Étienne, l'Institut des sciences politiques de Lyon et VetAgro Sup). Le CNSMDL est ainsi un membre associé de la Communauté d'université et d'établissements (ComUE) de Lyon ce qui lui permet de participer aux activités de l'École doctorale 484-3LA, (Lettres, Langues, Linguistique & Arts) sans que les liens entre ce master et l'École doctorale ne soient finalisés.

En revanche, le dossier est peu précis quant à la mise en réseau avec d'autres institutions représentatives de la musique en France et à l'étranger. Pour le bénéfice des étudiant-e-s et des enseignants, tant sur le plan pédagogique que sur le plan artistique, cet aspect doit être renforcé.

Au niveau international, les implications sont classiques mais peu développées dans le dossier. En dehors du programme Erasmus+, quelques rares accords ont été signés avec des établissements étrangers pour favoriser la mobilité des étudiant-e-s et des enseignants. La mobilité sortante comme entrante reste donc modeste.

### Organisation pédagogique de la formation

Le cursus est organisé en deux troncs communs, le premier regroupe les disciplines principales spécifiques à la formation et le second les enseignements théoriques que les étudiant-e-s suivent collectivement. Cette organisation est de qualité et permet aux étudiant-e-s de rester en contact avec leurs collègues des autres départements.

La description du contenu des cours d'analyse, d'écriture, de culture, de clavier et de technique vocale est cependant insuffisante. En l'état elle ne permet pas d'apprécier efficacement si ces cours connexes sont en lien étroit avec le répertoire choral.

Le dossier insiste également sur l'importance du lien avec la recherche en matière d'écritures contemporaines sans toutefois montrer comment cela est mis en œuvre.

Une des caractéristiques propre à cette formation est que chaque étudiant-e-s bénéficie d'un enseignement personnalisé et centré sur son projet. Ce dispositif n'est possible que du fait du petit nombre d'étudiant-e-s engagés dans cette formation. L'importance donnée à l'autoévaluation par l'étudiant-e est un point intéressant et positif.

La professionnalisation est un aspect auquel les responsables de la formation sont très attentifs. Les étudiant-e-s sont régulièrement informés au travers de séminaires ou de conférences sur des problèmes d'actualités liés à la pratique de leur futur métier. La priorité étant donnée au projet, les stages sont peu développés mais envisageables.

Lors de la mise en place d'un stage à l'extérieur du CNSMDL, il semble que l'étudiant-e procède à sa propre évaluation et qu'il n'y ait pas d'encadrement. L'avis du maître de stage comme celui des enseignants pourrait être utile.



L'accueil des étudiant-e-s en situation particulière (handicap, salariés...) est organisée au niveau du département au cas par cas.

Quand ils intègrent le cursus, les étudiant-e-s ont souvent une activité professionnelle à temps partiel, soit par besoin de formation ou pour assurer leur survie financière pendant le temps des études. Si cette activité est en lien direct avec la direction de chœurs, il serait favorable que l'équipe pédagogique ait un regard sur celle-ci (en effet, de mauvaises habitudes, notamment au niveau de la gestique, peuvent s'enraciner et devenir très difficiles à rectifier).

Les outils numériques sont classiquement utilisés avec un usage original de la vidéo comme moyen d'améliorer la gestique de direction. Si la volonté énoncée est de développer l'usage du MOOC (*Massive open online course*), le dossier donne peu d'éléments sur le contenu spécifique à la discipline *Direction de chœurs*.

Au cours du master, l'articulation formation-recherche est mise en place par l'établissement via la rédaction de mémoires, des expositions et des programmations musicales au large spectre historique.

Il existe un lien privilégié entre le CNSMD et la maîtrise de l'Opéra de Lyon. Les étudiant-e-s assistent aux répétitions ou en assument la responsabilité. Il est à regretter que le dossier manque de précisions permettant d'évaluer les modalités de ces interventions et si les étudiant-e-s sont amenés à gérer un projet dans son intégralité.

L'étudiant-e bénéficie de l'enseignement d'une langue vivante dès le 1<sup>er</sup> semestre du master. De plus, l'étendue du répertoire vocal et le nombre de langues présentes sont pris en compte et des cours de phonétique sont prévus. On recommandera qu'ils soient réguliers et approfondis.

On constate que les étudiant-e-s disposent, de manière hebdomadaire, d'une possibilité de travailler avec un chœur « atelier » de niveau professionnel. Ceci a l'avantage de leur permettre d'aborder une variété de répertoires et de monter des productions musicales publiques. Néanmoins le rythme de travail avec un chœur professionnel constitué est très différent et les contraintes d'efficacité dans tous les domaines de compétences du chef de chœurs ne se révèlent vraiment que dans ce cadre. La création de synergies avec des chœurs professionnels serait donc favorable.

### Pilotage de la formation

Le pilotage de la formation est organisé à plusieurs niveaux et est sous le contrôle de la direction de l'établissement. Le CNSMDL étant organisé en plusieurs départements, le master *Direction de chœurs* est sous la responsabilité du département Voix et direction de chœurs.

L'équipe pédagogique est constituée du professeur de la discipline principale et de son assistant, des accompagnateurs, de deux professeurs et d'un assistant en technique vocale et d'un enseignant dédié à la musique ancienne. Le dossier ne fait malheureusement pas état des professeurs des autres cours, collectifs et individuels tels que langues, claviers, écriture, analyse... À ce niveau, le dossier ne donne pas d'informations précises sur la manière dont les cours collectifs s'articulent avec les autres départements. On peut s'interroger sur le fait qu'il ne soit pas fait mention de l'organisation de Master-classes de direction d'ensembles vocaux.

Comme pour les autres formations de master, il existe deux organes de concertation : le conseil pédagogique et le conseil d'administration. Le bureau des représentants des étudiant-e-s s'ajoute à ces organes. La composition du conseil pédagogique respecte l'arrêté du 12 mai 2009, les étudiant-e-s y sont donc représentés. Ce conseil est sollicité à la demande du directeur sur toute question d'ordre pédagogique, son avis n'est que consultatif. On constate que ce dispositif est différent du conseil de perfectionnement décrit dans l'arrêté « Master » énonçant l'obligation d'un conseil par mention.

Les modalités de contrôle des connaissances sont connues des étudiant-e-s et comportent un contrôle continu ainsi que des épreuves de fin de parcours dont les contours sont en restructuration.

L'insertion professionnelle est suivie grâce à l'outil mis en ligne par le conservatoire (Analyser) et par des enquêtes téléphoniques.

### Résultats constatés

La formation *Direction de chœurs* est une formation spécifique au CNSDM de Lyon que les étudiant-e-s peuvent suivre dès le 1<sup>er</sup> cycle. Cette formation est bien identifiée et reconnue tant au niveau national qu'international et est attractive malgré le faible nombre d'inscrits qui varie de trois à cinq sur la période considérée que ce soit en 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> année de master.

Bien qu'il soit difficile d'évaluer précisément l'insertion professionnelle sur des nombres aussi faibles, il est clair que

le taux d'insertion est excellent. Les emplois occupés correspondent aux finalités de la formation.

Les quelques poursuites d'études en 3<sup>ème</sup> cycle et plus particulièrement en doctorat soulignent l'importance de l'approche recherche pour les responsables de ce master.

## CONCLUSION

### Principaux points forts :

- Une formation originale, cohérente et riche
- Un enseignement personnalisé et centré sur le projet de l'étudiant-e
- Une insertion professionnelle de qualité et les possibilités de poursuite d'étude en 3<sup>ème</sup> cycle, en particulier en doctorat

### Principaux points faibles :

- Un positionnement dans le réseau des institutions représentatives de la musique en France et à l'étranger peu précise
- Le travail avec des chœurs professionnels insuffisant

## ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS :

La demande en chefs de chœurs est très importante et croissante au niveau national, il serait donc souhaitable que la formation puisse accueillir plus d'étudiant-e-s.

La création d'un chœur professionnel constitué et dédié serait un élément favorable.

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES  
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 21 SEPTEMBRE 2019

## DIPLÔME DE 2<sup>ÈME</sup> CYCLE SUPÉRIEUR MUSICIEN-INTERPRÈTE - CONFÉRANT GRADE DE MASTER

Établissement : Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon  
(CNSMDL)

### PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La formation de 2<sup>ème</sup> cycle *Musicien-interprète* est déclinée en quatre parcours adaptés aux spécificités des répertoires associés aux différentes disciplines vocales et instrumentales : *Disciplines instrumentales*, *Chant*, *Musique ancienne*, et *Musique de chambre*. Cette formation, pilier historique de l'établissement depuis son ouverture en 1979, a pour objectif de développer les qualités techniques, artistiques et créatives nécessaires au musicien interprète dans le cadre de sa future vie professionnelle. La formation est accessible aux étudiant-e-s issus du 1<sup>er</sup> cycle du CNSMDL, sous réserve d'avoir validé un projet de master, ou aux titulaires d'un DNSPM (diplôme national supérieur professionnel de musicien) diplôme conférant le grade de licence, après épreuves d'admission. Elle n'est accessible qu'en formation initiale. De nombreux partenariats avec la sphère professionnelle permettent aux étudiant-e-s d'appréhender leurs futurs métiers, les préparant à la scène (soliste, chambriste, musicien d'orchestre) aussi bien qu'à la formation à l'enseignement.

### ANALYSE

#### Finalité de la formation

La formation est centrée sur le développement de hautes compétences musicales, nourries par une capacité de questionnement et de recherche. Elle a pour objectifs de permettre l'élaboration d'un projet artistique et personnel et de maîtriser un répertoire très large répondant à la diversité des conditions de l'exercice professionnel. Elle vise pour cela l'acquisition d'outils techniques au service de l'expression musicale, de connaissances culturelles, et d'une aisance dans toutes les configurations : soliste, pratiques d'ensemble, orchestre.

Les objectifs, particulièrement ambitieux, sont clairement énoncés, tant en ce qui concerne la maîtrise artistique et technique recherchée, qu'en ce qui concerne la capacité à développer une réflexion sur l'interprétation. Les cursus sont dans l'ensemble cohérents avec les hautes compétences attendues. La formation prépare au mieux aux métiers de la scène musicale dans toute leur diversité, ainsi qu'aux poursuites d'études possibles (master

Pédagogie et formation à l'enseignement de la musique et 3<sup>ème</sup> cycle Recherche et pratique).

Les étudiant-e-s du 2<sup>ème</sup> cycle proviennent très majoritairement (à 70%) du 1<sup>er</sup> cycle du CNSMDL, bien que l'on observe une baisse de cette proportion. La formation est pensée en cohérence et continuité avec ce 1<sup>er</sup> cycle. Le cursus est organisé en trois UE (unités d'enseignement), qui se déploient dans un parcours organisé en 4 semestres. L'attribution des crédits ECTS liés à chacun des enseignements est clairement formalisée.

La fiche RNCP (registre national des certifications professionnelles), inexistante, doit être élaborée.

### Positionnement de la formation

Le CNSMDL et le Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris (CNSMDP) sont les deux seuls établissements français à proposer une formation d'interprète allant du 1<sup>er</sup> au 3<sup>ème</sup> cycle. La formation de 2<sup>ème</sup> cycle s'inscrit donc dans un cursus cohérent, potentiellement plus étendu. Cette formation à l'interprétation est le pilier historique de l'établissement et constitue le cœur de son activité. Elle est en relation constante avec les autres formations, via des projets qui favorisent l'interdisciplinarité, tel l'Atelier XX-XXI.

La formation a tissé des liens privilégiés avec le Conservatoire à rayonnement régional (CRR) de Lyon et avec l'École nationale supérieure des arts et techniques du théâtre (ENSATT). Il est difficile d'évaluer quelles sont les répercussions pour les interprètes de l'articulation qui existe avec les établissements supérieurs de la région réunis au sein du Collège des hautes études Lyon science(s) (CHEL[s]), ainsi que des liens développés pour le post-diplôme *Recherche est création artistique* qui réunit quatre écoles d'art lyonnaises. La formation proposée est proche de celle offerte au CNSMDP, à quelques nuances près. Les interactions développées par le département de musique ancienne avec le CNSMDP pourraient constituer le point de départ de projets coopératifs menés par d'autres départements, pour le moment inexistant.

La recherche a une place importante au CNSMDL, notamment au sein du département de Culture musicale et au sein de celui de Formation à l'enseignement. Il est difficile de déterminer si ces recherches ont un impact concret sur le 2<sup>ème</sup> cycle *Musicien-interprète*. Le doctorat *Recherche et pratique*, encore confidentiel (10 étudiant-e-s), est adossé à l'École doctorale 484-3LA (Lettres, Langues, Linguistique & Arts). La recherche spécifiquement liée aux questions d'interprétation, dans le domaine des « *Performance Practice* », pourrait être développée davantage. Pour le moment, elle concerne essentiellement le département Musique ancienne, le Labo SceneS Actuelles, et quelques projets réalisés en partenariat avec des structures extérieures à l'établissement (Royaumont, Centre de musique baroque de Versailles - CMBV). Ceux-ci gagneraient à être formalisés par des conventions.

La formation anticipe bien l'avenir professionnel des étudiant-e-s par de nombreux partenariats formalisés avec des institutions culturelles, tant au plan de l'orchestre (Opéra et Orchestre national de Lyon) qu'au plan de la diffusion en musique de chambre. Plusieurs projets sont particulièrement formateurs : le projet « *Side by Side* » qui permet aux étudiant-e-s instrumentistes d'orchestre d'apprendre le métier aux côtés de musiciens professionnels, ou encore le projet de diffusion avec le festival Radio France Montpellier Occitanie. Des résidences d'ensembles de chambre sont mises en place, y compris hors de la région lyonnaise, et des conventions régissent les partenariats avec les festivals. Les enseignants sont fréquemment musiciens solistes des grands orchestres nationaux et musiciens chambristes de premier plan. Leurs carrières et leurs parcours, nourris à la fois d'une expérience de soliste de très haut niveau et du jeu en ensemble, constituent un atout pour l'orientation et la préparation de leurs étudiant-e-s.

La mobilité des étudiant-e-s à l'échelle européenne est bien organisée et l'acquisition des crédits ECTS est formalisée conformément au guide ECTS 2015. Une coopération internationale innovante est développée par les masters InMICS et CoPeCo. Dans ce dernier, compositeurs et interprètes de musique contemporaine sont formés ensemble, au fil de quatre semestres dans quatre conservatoires européens (Tallinn / Stockholm / Lyon / Hamburg). Les projets collaboratifs avec d'autres établissements supérieurs d'enseignement musical sont nombreux (Hochschule Stuttgart, Leipzig, Conservatoire des arts et métiers de Bamako, Royal Academy of Music Copenhagen, etc). Dans une démarche de pérennisation de ces projets, il serait intéressant de formaliser les partenariats déjà en place.

### Organisation pédagogique de la formation

Le 2<sup>ème</sup> cycle *Musicien-interprète* se décline en quatre parcours aux cursus différenciés : *Disciplines instrumentales*, *Chant*, *Musique ancienne*, *Musique de chambre*. Le cursus *Musique de chambre*, lorsqu'il est suivi conjointement à celui de *Disciplines instrumentales*, constitue davantage une addition au diplôme qu'un réel cursus distinct, dans la mesure où la quasi-totalité des enseignements sont identiques. Le cursus de musique ancienne est très clairement structuré, tandis que ceux de musique instrumentale et vocale s'appuient sur une UE (unité

d'enseignement) de « recherche alimentée par des enseignements pratiques et théoriques » qui manque de cohérence tant son champ est large.

Le cursus est organisé en trois UE. Une de ces UE constitue le tronc commun à tous : méthodologie de la recherche, aspects pratiques du métier, et langues. La spécialisation de la formation, assumée dès l'entrée dans la formation, est portée par l'UE 1, qui comporte la discipline principale, et la musique d'ensemble pour les cursus chant et musique ancienne. Une autre UE2 est pour partie un tronc commun à tous (mémoire), pour partie un « tronc partiellement commun » spécifique à chacun des quatre cursus (orchestre pour les *Disciplines instrumentales* ; ornementation, interprétation historiquement informée en *Musique ancienne* ; théâtre vocal en *Chant*), pour partie un enseignement à options.

Dans le cursus instrumental, le travail du répertoire orchestral et de ses « traits » est abordé de manière spécifique en 1<sup>er</sup> cycle, et probablement en 2<sup>ème</sup> cycle de manière occasionnelle. La poursuite d'un enseignement dédié, au-delà du 1<sup>er</sup> cycle, constituerait un atout pour la préparation aux concours d'orchestre et à la vie professionnelle.

La formation est délivrée en formation initiale et en présentiel. Un accompagnement individualisé est mis en place pour les étudiant-e-s dont les situations comportent des spécificités. Les modalités d'attribution des crédits sont différentes selon les enseignements, pour partie délivrés en contrôle continu, pour partie lors d'examens terminaux. Elles sont difficiles à évaluer faute d'information précise à leur sujet. Il en est de même en ce qui concerne les modalités qui régissent le concours d'entrée.

La professionnalisation des étudiant-e-s est assurée par le module « Aspects pratiques du métier », ainsi que par des mises en situation professionnelle de qualité (festivals, programmation hors les murs et dans les murs). Les partenariats professionnalisants sont nombreux : avec l'Opéra de Lyon, l'Orchestre national de Lille, Jeunes Talents, La Belle Saison, le Cité de la voix. Il s'agit davantage de projets que de stages, le volet stage restant à développer.

La recherche occupe une place importante au CNSMDL, mais la formation n'est que très partiellement en rapport avec les activités de recherche qui sont menées au sein de l'établissement : peu d'interprètes écrivent dans la revue *Atrium*, et le nombre d'interprètes de master participant aux séminaires de recherche n'est pas connu. Les travaux écrits réalisés par l'ensemble des étudiant-e-s sont encadrés de façon satisfaisante (méthodologie, guide d'aide à la rédaction, encadrement individuel), bien que peu d'enseignants soient docteurs parmi les instrumentistes en dehors du département Musique ancienne. Un conseil scientifique de la recherche a été créé pour valoriser les interactions entre la formation et la recherche.

Le Labo SceneS Actuelles compte parmi les pratiques pédagogiques innovantes de la formation, qui ne sont cependant pas majoritaires. L'utilisation du numérique, en cours d'expérimentation, est à l'heure actuelle balbutiante. Les compétences développées en la matière par le master InMICS devraient avoir un impact positif sur le 2<sup>ème</sup> cycle *Musicien-interprète*.

Les étudiant-e-s, tenus de maîtriser une langue au niveau B2, ne reçoivent que très rarement d'enseignement en langue étrangère, lequel est essentiellement lié aux masters InMICS et CoPeCo. La mobilité sortante est en revanche relativement soutenue, avec une vingtaine d'étudiant-e-s interprètes par an, dont une moitié en 2<sup>ème</sup> cycle, et la mobilité entrante un peu plus élevée. La mobilité concerne également le personnel enseignant. Elle passe principalement par le programme Erasmus +, sans s'y limiter (USA, Colombie, Russie, Taiwan). L'attribution des crédits ECTS est formalisée, et le suivi des étudiant-e-s facilité par l'utilisation de la plateforme EASY.

### Pilotage de la formation

L'équipe pédagogique et les ressources administratives sont remarquables par leur qualité et leurs effectifs. Les membres de l'équipe enseignante sont de très haut niveau et de profils diversifiés. On observe cependant, dans les *Disciplines instrumentales*, un déséquilibre massif entre hommes et femmes : les postes de professeur sont confiés en grande majorité à des hommes, tandis que les postes d'assistant sont plus équitablement répartis. Une politique en faveur de l'égalité des chances devrait être envisagée.

Le très haut niveau de compétence constaté au sein de l'équipe enseignante s'observe également chez les intervenants extérieurs, issus de tous les milieux socio-économiques en rapport avec l'exercice professionnel à l'issue de la formation.

Il n'existe pas de conseil de perfectionnement, mais des instances représentatives (conseil d'administration, conseil pédagogique, bureau des étudiant-e-s). Les étudiant-e-s ont la possibilité d'évaluer la formation à l'issue de celle-ci, via un questionnaire anonyme supporté par l'outil Enalyser. Cette évaluation des enseignements pourrait également avoir lieu pendant la formation. Les recommandations de l'Hcéres lors de la précédente

évaluation, en matière d'assurance qualité, ont été suivies.

La formation précise clairement les compétences et connaissances à acquérir. Un suivi individualisé des étudiant-e-s est mis en place, par le professeur de la discipline principale, le professeur assistant, et le référent mémoire, mais il n'existe pas de portefeuille de compétences. Il n'existe pas de réel supplément au diplôme, mais il est en revanche possible et facile de passer un double diplôme (*Disciplines instrumentales* et *Musique de chambre*). Les modalités d'évaluation sont connues des étudiant-e-s, les modalités de constitution des jurys également. La délivrance des crédits ECTS associée à chaque enseignement validé est clairement compréhensible dans la fiche cursus, mais les critères de notation gagneraient à être formalisés. L'expérimentation en cours en ce qui concerne l'évaluation en contrôle continu de la discipline principale interroge quant à l'absence de jury extérieur neutre, et à l'accroissement du pouvoir conféré à l'équipe enseignante et au professeur de la discipline principale.

### Résultats constatés

La formation, fortement attractive, attire majoritairement les étudiant-e-s issus du 1<sup>er</sup> cycle du CNSMDL. 10% des candidats extérieurs qui se présentent en 2<sup>ème</sup> cycle *Musicien-interprète* sont admis.

Un Observatoire de l'insertion professionnelle a été mis en place en 2008. Il effectue une enquête fine et détaillée trois ans après l'obtention du diplôme. Les spécificités de l'insertion professionnelle des interprètes, différente à 3 ans et à 10 ans, devraient inciter à mener des enquêtes additionnelles à plus long terme.

Les données concernant l'insertion professionnelle et la poursuite d'études fournies par l'établissement sont difficiles à interpréter car trop peu précises. Il ressort que le taux d'insertion professionnelle est très satisfaisant malgré un taux de réponse aux enquêtes parfois faible. Le taux d'insertion trois ans après l'obtention du diplôme varie de 76 à 95 % pendant la période considérée. La durée moyenne de recherche d'emploi n'est pas renseignée, mais la très grande majorité des étudiant-e-s est insérée dans la vie professionnelle en cours d'études. Les emplois occupés sont divers, mais tous en parfaite adéquation avec les objectifs de la formation.

La poursuite d'étude est également cohérente avec ceux-ci. Dans la moitié des cas, elle se déroule au CNSMDL, en musique de chambre et 2<sup>ème</sup> cycle de formation à l'enseignement principalement, et occasionnellement en 3<sup>ème</sup> cycle. Les étudiant-e-s poursuivent également leurs études au CNSMDP et dans le cadre d'un second master à l'étranger.

## CONCLUSION

### Principaux points forts :

- Le haut niveau de la formation et de la diversité professionnelle des enseignants
- La qualité et la diversité des partenariats
- L'excellence du département Musique ancienne (projets, partenariats, recherche, innovation...)
- La grande qualité des projets et ateliers autour de la musique contemporaine

### Principaux points faibles :

- L'absence d'enseignement dédié au répertoire orchestral
- Un faible développement de la recherche dans le champ des « *Performance practice* »

## ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La formation qui mène au master *Musicien-interprète* est de grande qualité ; elle permet d'acquérir la majorité des aptitudes susceptibles de conduire à une insertion professionnelle. Ces aptitudes et compétences nécessaires à l'exercice du métier d'interprète devront être formalisées dans une fiche RNCP. Afin d'améliorer encore l'insertion

professionnelle, il conviendrait de développer un enseignement dédié au répertoire orchestral, pour ce qui concerne le parcours « instrumentiste ».

Par ailleurs, les compétences développées par le département de Musique ancienne en matière de recherche et de projets, ainsi que par les masters internationaux en matière d'utilisation du numérique et de coopération internationale, devront constituer des modèles pour les autres parcours de formation. Pour l'ensemble de ceux-ci, l'organisation en UE gagnerait à être repensée afin que la cohérence de celles-ci apparaisse plus clairement. Les modalités d'évaluation des étudiant-e-s pour l'acquisition des crédits pourront également être précisées. À ce sujet, une vigilance particulière est recommandée à propos de la suppression du concours de sortie dans la discipline principale, qui supprime le recours à un jury extérieur plus neutre que les enseignants de l'établissement.

Une évaluation annuelle ou semestrielle des enseignements par les étudiant-e-s pourrait concourir à une analyse plus fine des éléments susceptibles d'améliorer encore la formation.

Enfin, on attirera l'attention sur la nette prépondérance des enseignants masculins aux postes de professeurs, malgré les engagements de la charte éthique en matière d'égalité femmes-hommes.



FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES  
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 21 SEPTEMBRE 2019

## DIPLÔME DE 2<sup>ÈME</sup> CYCLE SUPÉRIEUR PÉDAGOGIE ET FORMATION À L'ENSEIGNEMENT DE LA MUSIQUE - CONFÉRANT GRADE DE MASTER

Établissement : Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon  
(CNSMDL)

### PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le diplôme *Pédagogie et formation à l'enseignement de la musique* (PFEM) est un diplôme de 2<sup>ème</sup> cycle, conférant le grade de master, délivré par le CNSMDL à ses étudiant-e-s. Il est rattaché au département de Pédagogie, créé en 1994. Au sein de l'établissement, il correspond à l'un des quatre cursus possibles, à côté de l'interprétation musicale, de la direction d'ensembles vocaux ou instrumentaux et de la création musicale. Ce diplôme est destiné à préparer des musiciens déjà titulaires d'un diplôme de 1<sup>er</sup> cycle au minimum, à l'enseignement spécialisé de la musique, sur des supports de PTEA (Professeur territorial d'enseignement artistique). Pour ce faire, il prépare aussi au certificat d'aptitude (CA) aux fonctions de professeur de musique. L'enseignement, théorique et pratique, vise l'enseignement dans les disciplines instrumentales et vocales, en composition, en culture et en direction, et ce dans toutes les esthétiques incluant le jazz et les musiques actuelles. Le diplôme n'est proposé qu'en formation initiale.

### ANALYSE

<b>Finalité</b>
<p>Le diplôme PFEM est calé dans ses objectifs professionnels et pédagogiques sur celui qui existe au CNSMDP (Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris). Sa force réside dans la double préparation au diplôme et au certificat d'aptitude, et ce dans un nombre assez large de disciplines : toutes les disciplines instrumentales et vocales, l'accompagnement, la direction d'ensembles vocaux, la composition et la création, la culture et l'écriture musicales. La finalité du diplôme est donc explicite, et les compétences attendues très clairement définies, car elles correspondent au référentiel métier établi par le ministère de la Culture. La formation permet d'acquérir les connaissances et compétences en question et d'exercer un emploi à un niveau en accord avec la formation. Cela est clairement décrit dans la fiche RNCP (registre national des certifications professionnelles).</p> <p>La poursuite d'études est très rare, car les étudiant-e-s ont un métier à la sortie et sont autorisés à passer les concours de la fonction publique territoriale. Les débouchés sont presque exclusivement ceux de</p>



l'enseignement spécialisé de la musique. Toutefois, il est possible de poursuivre en doctorat *Recherche et pratique*, de s'inscrire en *Artist Diploma* ou bien de passer le CA de directeur d'établissement. Dans la pratique, ces possibilités ne sont pas suivies.

On notera qu'en plus des objectifs professionnels attendus, la formation met l'accent sur l'acquisition de compétences liées à la recherche, ce qui est à porter à son crédit.

### Positionnement dans l'environnement

Le diplôme PFEM est, avec celui du CNSMDP, le seul en France de ce type. Il est donc attractif, et ce d'autant plus que l'intégralité des disciplines musicales de l'établissement permettent d'y accéder. Par ailleurs, il se situe dans la continuité de la formation au DE (diplôme d'État), mis en place en 2015 au CNSMDL. Le département Pédagogie de Lyon est par ailleurs le seul en France à préparer au jazz et aux musiques actuelles ; il a pour projet d'intégrer les musiques traditionnelles. Au niveau du master, il a l'exclusivité pour cinq disciplines : la culture, l'écriture, la composition, la composition électronique et les musiques actuelles. Le diplôme PFEM a donc un positionnement tout à fait singulier dans le paysage français.

Au niveau international, il est en concurrence avec les nombreux masters de pédagogie offerts par les hautes écoles ou universités de musique. Il a toutefois l'avantage sur ces diplômes d'être couplé à un concours de la fonction publique et de déboucher sur un emploi stable dans une collectivité, sous réserve de postes disponibles. Il n'y a pas de collaboration mentionnée dans le dossier ou formalisée avec le CNSMDP, si ce n'est au niveau de la VAE (validation des acquis de l'expérience). La stabilité des effectifs tend à montrer que la concurrence avec le CNSMDP est limitée et que de plus larges synergies pourraient être trouvées entre les deux établissements.

La formation n'est adossée à aucun laboratoire de recherche ou école doctorale. Il n'existe actuellement pas de 3<sup>ème</sup> cycle de pédagogie au CNSMDL. Toutefois, la recherche est présente, tant dans la manière d'appréhender la pédagogie par le projet que dans la place accordée au mémoire. Elle s'appuie sur des enseignants titulaires d'un doctorat (trois sur les quatre permanents), qui sont à même d'apporter aux étudiant-e-s les outils méthodologiques nécessaires. Des chercheurs extérieurs sont par ailleurs aussi associés à la formation ; ils participent aux journées d'études et colloques organisés par le département Pédagogie. Il pourrait être intéressant de nourrir ces liens par des collaborations plus structurées avec les unités de recherche du site universitaire lyonnais traitant des questions de pédagogie.

Les partenariats avec le monde socio-économique s'appuient sur des interactions soutenues et formalisées par convention avec de nombreuses structures spécialisées d'enseignement artistique en région : Conservatoires à rayonnement départemental (CRD) et Conservatoires à rayonnement régional (CRR). À cela, il faut ajouter des structures associatives dans le domaine de la culture et de l'éducation (Môméludies par exemple). L'ensemble de ces partenaires ont accueilli 400 stages depuis l'ouverture de la formation. Par ailleurs, le CNSMDL est très impliqué dans le réseau Collège des hautes études de Lyon science[s] (CHEL[s]), qui propose une offre de cours communs à laquelle trois étudiant-e-s du diplôme PFEM ont participé. Il dit se rapprocher du Cefedem AuRA (Auvergne-Rhône-Alpes) qui prépare au diplôme d'État, ainsi que du Centre de formation de musicien intervenant (CFMI), avec lequel il a organisé des journées de rencontre. Ces deux partenariats demeurent pour l'instant peu structurants pour la formation.

Le diplôme PFEM n'a pas de stratégie établie et formalisée de coopération internationale. En Europe, il s'adapte aux besoins des étudiant-e-s en s'appuyant sur les accords-cadres d'Erasmus+. Hors Europe, il dit chercher à développer des coopérations avec les États-Unis, la Russie, la Colombie et Taiwan. Malgré cela et des outils dématérialisés pour organiser la mobilité des étudiant-e-s (la plateforme EAZY par exemple), les chiffres d'étudiant-e-s au départ et à l'arrivée restent très bas (un-e étudiant-e en cinq ans est parti à l'étranger), et la formation peine à recruter des étudiant-e-s étrangers qui ne comprennent souvent pas les enjeux de cette double formation. La traduction du site en anglais en 2018 n'a visiblement pas apporté de changement significatif à une situation qui tient au caractère très hexagonal de la formation (le CA n'existe qu'en France). L'établissement est engagé dans des projets partenariaux ponctuels avec des institutions et structures d'enseignement européennes et internationales (notamment un projet Erasmus+ sur la mobilité subsaharienne), mais sans réel effet pour l'instant.

### Organisation pédagogique

La formation repose sur un volume d'heures en présentiel de 397 heures par an, ce qui est conforme aux attentes d'un tel diplôme. Elle se déroule exclusivement en présentiel et n'est offerte qu'en formation initiale uniquement, même si une réflexion sur la formation tout au long de la vie est en cours. Elle est néanmoins adaptée aux étudiant-e-s salariés (assez nombreux), car les cours sont regroupés sur deux jours de cours en

présence ; pour ces étudiant-e-s, elle revêt presque le caractère d'une formation continue sans dire son nom. Normalement en cinq semestres, elle peut être réduite à quatre ou étendue à six pour s'adapter aux contraintes particulières des étudiant-e-s. Les deux années du diplôme PFEM ne reposent pas sur le principe habituel de spécialisation progressive, car la spécialisation dans la discipline choisie est acquise à l'entrée et attestée par un concours d'entrée exigeant ; elles misent plutôt sur l'acquisition de concepts pédagogiques et leur mise en œuvre pratique sur le terrain.

La structure de la formation en 5 UE (unités d'enseignement) est très claire et s'appuie sur un équilibre tout à fait remarquable entre différents types de compétences (théorie, pratique de l'enseignement, pratique et culture musicales, initiation à la recherche, préprofessionnalisation). On soulignera également l'articulation de chaque UE en quatre temps didactiques (« incontournables », « projets », « ressources », « restitution »). Les incontournables de chaque UE constituent le tronc commun. Il n'existe pas réellement de cours optionnels ou d'organisation en spécialités, la spécificité de chaque parcours dépendant des projets mis en œuvre. Il n'est pas aisé d'apprécier les qualités de l'onglet « projets », présent dans chaque UE, et donc de d'identifier les contenus réels et la nature de ces projets.

Les contacts avec le milieu socio-économique (ici milieu de l'enseignement spécialisé et de l'éducation artistique) sont forts et réels, via les stages, le module « Aspects pratiques du métier » commun à tous les étudiant-e-s du CNSMDL, et des intervenants spécifiques extérieurs. Les mises en situation professionnelle sont au cœur de la formation et constituent un accompagnement optimal dans l'élaboration du projet professionnel de l'étudiant-e. Les stages à caractère professionnalisant sont au cœur de la formation. Ils sont nombreux, cadrés et formalisés. Le plus important (12 à 14 séances de 3 à 5 heures) est individuel et concerne l'enseignement de la discipline principale. Il est complété par un projet pédagogique autonome (6 heures). Deux stages de musique de chambre sont menés par petits groupes d'étudiant-e-s (3 ou 4). Dans leur formation, les étudiant-e-s sont accompagnés par un formateur-accompagnateur pour l'ensemble de la formation, ainsi que par une personne ressource pour la mise en œuvre de chaque projet, et par le tuteur (l'enseignant accueillant le stagiaire). Dans le stage comme dans les autres modules qui composent la formation, les critères d'évaluation sont clairement annoncés.

Le département Pédagogie du CNSMDL dit disposer d'une compétence particulière en matière de dispositifs pédagogiques innovants. Il les expérimente et les met en œuvre : pédagogie par projets, enquêtes, pédagogie de groupe, etc. À l'heure où la pédagogie, dans le scolaire et dans le supérieur, a très largement modifié ses pratiques, il n'est pas certain que ces dispositifs présentés comme innovants le soient réellement. Le renforcement d'une démarche et d'une approche par la recherche pourrait certainement encore développer cet aspect et amener l'expérimentation de nouvelles méthodes.

À ce propos, il faut souligner la volonté réelle de donner à la recherche sa place dans une formation qui, dans ses objectifs, vise avant tout un métier et un concours. Les étudiant-e-s sont formés à la méthodologie de la recherche, doivent rédiger un mémoire et participer à des journées d'études et des colloques. On ne sait pas si cette participation donne lieu à validation de crédits ni si elle est obligatoire. Il en va de même des « cabinets de lecture », concept original et séduisant consistant à se saisir d'un problème et à le traiter à partir d'une bibliographie. Mais les étudiant-e-s sont peu satisfaits de cette innovation qui ne l'est peut-être pas tant qu'elle ne paraît. Enfin, la recherche est aussi présente dans l'approche épistémologique de la pédagogie, en référence aux travaux de Louis Legrand et de Célestin Freinet. Si ces modèles sont intéressants et ont fait date, ils pourraient être actualisés. Cela permettrait par exemple de développer plus encore l'approche par compétences, de doter le diplôme d'un supplément et d'un portfolio (à l'étude).

Le CNSMDL n'a pas développé d'espace numérique de travail au sens classique du terme, mais s'est équipé d'un « padlet », sorte de mur interactif qui permet le partage de documents en ligne, la consultation des emplois du temps et de l'agenda. Dans l'absolu, la formation par le numérique manque, mais il n'est pas certain que l'utilisation du numérique soit nécessaire ou constitue un bénéfice dans l'enseignement initial de la musique. Un questionnement sérieux à ce sujet ne pourrait qu'être profitable.

Le diplôme PFEM propose un enseignement en langue étrangère depuis récemment, en allemand, anglais ou italien. Une réflexion est en cours sur la mise en place de correspondants étrangers avec l'Association européenne des conservatoires. Ce point devra absolument être mis en regard de la stratégie internationale quand celle-ci sera élaborée.

Les modalités d'évaluation des connaissances et compétences sont bien connues des étudiant-e-s. On pourra s'interroger toutefois sur la part très importante dévolue au contrôle continu qui laisse penser que le CA est acquis automatiquement. Ce point serait à expliciter ou à améliorer.

## Pilotage

L'équipe pédagogique se compose de quatre professeures permanentes de haut niveau dont deux sont titulaires d'un doctorat et une autre en thèse, dans des domaines différents : musicologie, anthropologie, sociologie), de trois intervenants occasionnels (dont un docteur et un doctorant) et de 10 formateurs-accompagnateurs. À cela s'ajoutent des intervenants extérieurs *a priori* nombreux, bien qu'il soit difficile de savoir qui intervient, quand et pourquoi. La liste est en revanche communiquée aux étudiant-e-s, par année ou par semestre. De même, le dossier ne permet pas d'apprécier le temps de présence, la répartition horaire entre intervenants extérieurs et professeurs du département. Les professeurs du département semblent assurer le cœur de l'enseignement. Les extérieurs interviennent surtout pour l'UE5 (Connaissance de l'environnement professionnel).

Les moyens administratifs et de gestion semblent adaptés à la formation. Celle-ci repose sur une organisation très pyramidale avec une cheffe de département, une cadre pédagogique et deux chargées de scolarité. Les locaux dédiés au diplôme PFEM se composent de cinq salles, ce qui paraît suffisant au regard de la taille des promotions.

Le pilotage de la formation se fait par des réunions hebdomadaires de la directrice avec l'équipe administrative, des réunions mensuelles avec l'équipe permanente et de trois jours par an banalisés qui réunissent l'ensemble des intervenants. Il n'existe pas à proprement parler de conseil de perfectionnement. Si ces réunions pourraient en tenir lieu, on est en droit de s'interroger sur la présence des étudiant-e-s dans ces instances. S'il est annoncé qu'une « agora » devrait être mise en place pour faire remonter les problèmes des étudiant-e-s de manière collective (toutes les 5 à 6 semaines, avant les congés), il serait peut-être plus facile de constituer dès à présent un conseil de perfectionnement dans les formes et de restructurer le fonctionnement de l'équipe autour de lui.

Ce conseil pourra s'appuyer sur les enquêtes d'évaluation des enseignements par les étudiant-e-s qui sont en général très satisfaisantes, car une analyse fine en est faite. Il est difficile en revanche d'apprécier quelles évolutions ont pu réellement être tirées (par exemple pour les critères d'évaluation des travaux des étudiant-e-s, manifestement non satisfaisants). Il en va de même du dispositif de « cabinet de lecture », évoqué plus haut. On peut regretter que l'évaluation n'ait lieu qu'une fois le cursus terminé, et jamais en cours de cursus.

On notera enfin que les préconisations du Hcéres formulées lors de la précédente évaluation ont partiellement été prises en compte. C'est le cas des règles et modalités d'évaluation (même si la répartition entre contrôle continu et contrôle terminal est à affiner). Cela l'est moins de l'approche par compétences et des compétences additionnelles. Enfin, les dispositifs d'aide à la réussite n'ont pas vraiment lieu d'être dans une formation très sélective et dans laquelle le suivi des étudiant-e-s est très formalisé.

## Résultats constatés

La capacité d'accueil est de 20 étudiant-e-s par promotion. Les effectifs sont au complet sur la période d'évaluation, ce qui traduit une bonne attractivité malgré une baisse ponctuelle de 30% de candidats due à l'augmentation de la concurrence des pôles d'enseignement supérieur de la musique (PESM). Sur ce point, l'analyse du dossier comporte un biais car la concurrence avec ces pôles existe au niveau DE, pas au niveau du CA. L'ouverture de nouvelles disciplines (musiques traditionnelles) permettra peut-être d'augmenter l'attractivité, et donc par ricochet le niveau.

Le recrutement se fait essentiellement à partir des deux CNSMD (15 étudiant-e-s sur 20 en moyenne) et des PESM (5 sur 20 en moyenne), la condition étant d'être titulaire d'un *bachelor* en musique et/ou d'un DNSPM (diplôme national supérieur professionnel de musicien). L'âge et le parcours des étudiant-e-s restent tout de même assez diversifiés, malgré des profils de recrutement assez restreints. La sélection très poussée, revendiquée par la formation, induit de très bons taux de réussite : 100%. Par ailleurs, la durée de recherche d'emploi est quasi nulle : la majorité des étudiant-e-s sont en poste avant d'avoir terminé leur formation et évoluent ensuite sur (ou au sein d') un statut de fonctionnaire ; de nombreux diplômés réussissent le concours de PTEA, mais ce taux n'est pas directement renseigné par promotion dans le dossier. Les parcours des plus brillants étudiant-e-s sont restitués sur le site web. Tout cet aspect d'insertion professionnelle constitue un point fort notable de la formation.

L'Observatoire de l'insertion professionnelle, créé en 2008 au sein du CNSMDL, analyse le devenir des anciens étudiant-e-s trois ans après l'obtention de leur diplôme. Il permet de fournir des données fiables et nombreuses, ce qu'on est en droit d'attendre de formations à faible effectif et dont les diplômés restent dans une branche professionnelle très identifiée. On regrettera toutefois que les tableaux fournis par cet Observatoire indiquent les promotions des étudiant-e-s ayant obtenu un emploi, mais que le tri opéré ne se fasse pas en fonction de ces promotions, ce qui permettrait de faire des statistiques par cohorte. De même, les données chiffrées nombreuses

et insuffisamment organisées dans le dossier ne permettent pas de se faire une idée très précise sur l'insertion professionnelle.

Enfin, il n'y a presque pas de poursuite d'études (un-e étudiant-e en doctorat de musicologie sur les cinq dernières années).

## CONCLUSION

### Principaux points forts :

- Une formation complète, exigeante et originale
- Un cursus réellement professionnalisant qui peut faire valoir une insertion professionnelle remarquable
- Une politique de stage très cadrée
- Un excellent équilibre des compétences pratiques, théoriques et professionnelles
- Une organisation de la formation qui permet l'exercice d'une activité professionnelle conjointement
- Une autoévaluation de qualité

### Principaux points faibles :

- Une place des étudiant-e-s trop faible dans le pilotage du diplôme
- Une proportion du contrôle continu trop importante
- Une absence de relations stratégiques et construites à l'international

## ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le diplôme PFEM est une formation de qualité, attractive et remarquablement professionnalisante. Dans les prochaines années, elle ne pourra pas faire l'économie d'une réflexion approfondie sur sa stratégie internationale, qui pourrait être un élément la différenciant du diplôme équivalent existant au CNSMDP. Cette stratégie devrait s'appuyer sur une mise en regard du référentiel des compétences avec ce qui se pratique dans des masters de pédagogie des hautes écoles et universités de musique des pays voisins et sur un choix clair et assumé d'établissements partenaires, qui se traduira par des relations formalisées. Par ailleurs, si de fait, la formation fait déjà office de « formation continue » pour des étudiant-e-s qui la suivent tout en occupant déjà un poste d'enseignement, elle devrait malgré tout réfléchir à la manière dont une formation continue et une VAE formalisées pourraient être offertes à des professionnels plus avancés dans leur carrière. Enfin, il conviendrait de restructurer les organes de pilotage de la formation, au fond encore assez pyramidaux, en associant plus systématiquement les étudiant-e-s et en mettant en place des outils permettant de suivre la mise en œuvre des préconisations formulées collectivement. Une poursuite en doctorat serait par ailleurs également souhaitable. Nonobstant ces préconisations, il faut saluer les efforts déjà consentis qui font de ce diplôme une formation excellente dans son domaine.

## OBSERVATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT

## Observations sur l'évaluation par le comité d'experts du HCERES des formations de 2ème cycle supérieur du CNSMD de Lyon conférant le grade de master.

Lyon, le 19 mars 2020

En préambule, le CNSMD de Lyon tient à remercier le comité d'experts et les rédacteurs des différents rapports d'évaluation pour la qualité et la pertinence de leur travail et de leurs conclusions, qu'il partage et dont il s'inspire. Ce présent document a donc pour unique but d'apporter quelques précisions et çà et là, mais fort rarement, quelques contradictions.

### Sur le rapport général :

**P. 6, § 11.** Sur l'absence de coopération internationale du département de culture musicale

Cet aspect est bien évidemment au cœur de la réflexion actuelle et du travail du département de Culture musicale. La mise en place de diverses dispositions actuellement en cours d'études devraient répondre favorablement à cette remarque. Il convient toutefois de souligner que la question de la maîtrise des langues étrangères se pose différemment dans la cadre de la Culture musicale que dans le cadre d'un master d'interprète, la capacité à travailler directement sur des sources premières nécessitant de la part des étudiants un niveau de langue supérieur à celle requise pour une mobilité étudiante dans le cadre d'un master d'interprète.

**P 7, § 4.** Les évaluateurs regrettent que le dossier fourni concernant le master de Direction de chœurs donne peu d'exemples des œuvres étudiées illustrant la diversité des répertoires étudiés.

En réponse, voici un certain nombre d'exemples d'œuvres travaillées cette année et les 5 précédentes :

• 2019-20 :

- Données en scène : Requiem de Brahms / Vêpres de Monteverdi / Cantigas de Ohana / Epithalame de Jolivet
- Travail de direction d'orchestre : Histoire du soldat / concerto pour violon de Mozart / Mahler : Lieder eines fahrenden Gesellen dans la transcription de Schoenberg / extraits du Messie de Haendel.

• 2018-19 :

- Données en scène : Vespers Pathes et Rava Nedminee de Törmis / Messe de Franck Martin / Requiem de Duruflé / Johannes Passion de Bach / Opera il Flaminio de Pergolèse

- Travail de direction d'orchestre : Extraits d'opéras de Rossini / Mozart concerto pour piano numéro 24 Kv 491
- Travail de direction de chœur : AMDG de Britten / Fauré : Requiem, les Djinns, Madrigal / Cantique des cantiques de Lesur / 3 motets Op.110 Max Reger
  - 2017-18 :
- Données en scène : Requiem de Schnittke / Messe en mi de Brückner / 3 Cantates de Bach (dont Trauer Ode) /
- Travail de direction de chœur : Petite messe solennelle de Rossini (extraits) / Vêpres de Rachmaninov / messe en Sol Schubert / six bagatelles de Ligeti / messe de Hindemith / Dumbarton Oaks de Stravinsky / A contre Voix / 3 mélodies joyeuses - Florent Schmitt / Dix motet canonique – Bouchot / requiem de Mozart
- Travail de direction d'orchestre : Mozart extraits de La flûte enchantée, Così fan tutte, Don Giovanni, Les noces de Figaro / Hindemith et Krenek
  - 2016-17
- Missa cum Iubilo de Gilbert Amy / Britten « songe d'une nuit d'été" / Flower songs de Britten / Les motets de Brahms op110
  - 2015-16
- Magnificat de CPE Bach / Noces de Stravinsky / Programme de musique anglaise (Purcell et contemporains) / Kirchenmusik de Mendelssohn / Scènes de village de Bartok / Requiem de Gérard Garcin
  - 2014-15
- Fauré : Requiem, Tantum ergo
- Bartok : Danses roumaines, Four slovak songs
- Purcell : Hear my prayer Purcell / Howells : Take him earth for cherishing
- Poulenc : Stabat mater Poulenc
- Bach : Jesu meine Freude

**P. 7, § 5 :** « *Parallèlement, pour la formation de Culture musicale, on remarque la très importante quantité de connaissances et compétences listées alors que le dossier ne donne pas de précisions sur le niveau à atteindre* »

Cette remarque semble trouver sa réponse dans le référentiel de compétences de la formation. Notons que la notion de « niveau » est particulièrement difficile à définir dans le cadre d'une formation professionnalisante, et que l'une des réponses possibles est l'excellent taux d'insertion professionnelle des étudiants.

**p. 9, § 3 :** « *Néanmoins, au vu de l'étendue des cursus proposés, des efforts devraient être consentis pour préciser le contenu des cours. Une présentation plus exhaustive permettrait d'apprécier plus efficacement l'articulation avec la discipline principale et si leur contenu permet d'aborder les points essentiels à la spécialisation.* »

Bien que l'offre de formation soit préalablement considérée comme présentée de manière très satisfaisante dans les différents documents d'information, le CNSMDL entend la remarque du comité et en tiendra compte dans les futures rédactions des fiches cursus. Précisons que, dès l'accès en deuxième cycle, chaque étudiant définit son projet de recherche et choisit dans l'offre très large des disciplines de culture, les éléments qui lui permettront de nourrir sa recherche.

**P. 9, avant-dernier paragraphe :** « *Pour la Culture musicale, la recherche est présente par un cours de méthodologie (commencée dès le 1<sup>er</sup> cycle), par un guide de la recherche en ligne et par des journées de la recherche en ligne et par des journées de la recherche ou Laboratoire Junior du Chel(s) dont les éléments quantitatifs manquent au dossier* »

Notons que les étudiants bénéficient également, pour leur recherche, d'un suivi personnalisé par l'un des professeurs de l'équipe pédagogique. Ils suivent en outre



obligatoirement un cours spécifique dans le cadre de l'UE 2, en relation avec leur projet de recherche.

**Page 11, § 13.** « *Les emplois occupés sont divers mais en adéquation avec les finalités de la formation sauf dans le cas particulier du diplôme de Culture musicale où l'insertion professionnelle est encore trop faible dans les secteurs visés.* »

La remarque est pertinente, mais il faut tenir compte, de plusieurs facteurs : l'âge récent de la formation, le nombre encore restreint d'étudiants diplômés, et l'orientation traditionnelle des étudiants de Culture musicale à se destiner aux métiers de l'enseignement musical. Sur ce dernier point, l'insertion des étudiants issus du master de Culture du CNSMDL est plutôt remarquable, compte tenu du faible nombre de postes proposés par les établissements territoriaux.

Le département de Culture musicale va travailler à développer, à travers notamment une offre de stages plus ciblées, des potentialités d'insertion professionnelle plus diversifiées.

**Page 11, dernier paragraphe et Page 12, 1er paragraphe.** Sur l'absence de fiches RNCP, sauf pour la Formation à l'enseignement Musique.

La direction de l'établissement entend la remarque du comité et en tiendra compte. Elle tient à souligner malgré tout le très haut taux d'insertion professionnelle des étudiant.e.s, comme l'indique à plusieurs reprises le rapport d'évaluation.

**Page 12, § 3 :** « *En ce qui concerne l'organisation pédagogique, afin de garantir la neutralité des examens, on ne peut qu'inciter le CNSMDL à exercer une vigilance particulière quant au projet de suppression du concours de sortie dans la discipline principale.* »

La direction de l'établissement tient à souligner que l'expérimentation pendant les trois prochaines années d'un nouveau protocole d'évaluation terminale du master de musicien-interprète n'a pas pour projet de « supprimer le concours de sortie dans la discipline principale », et précise qu'actuellement cette expérimentation ne concerne que le département de musique ancienne, les classes de piano et d'accompagnement au piano.

Dans ce nouveau protocole, le récital libre de fin de deuxième cycle est maintenu tel qu'il existe depuis la réforme LMD, et un jury de personnalités extérieures à l'établissement demeure invité à l'évaluer.

En prenant le temps nécessaire, chaque membre du jury s'exprime à l'issue de l'audition des jeunes artistes sur la qualité des prestations, oralement (par un retour direct avec chaque étudiant) et par écrit auprès du président du jury. L'avis du jury est ensuite pris en compte par l'équipe enseignante dans le continuum de l'évaluation du cycle en vue de la délivrance du diplôme.

En revanche la traditionnelle notation du récital, chiffrée sur vingt et assortie d'une mention très bien, bien ou assez bien votée par le jury, aboutissant de fait à un classement de sortie des étudiants par ordre de mérite, est supprimée. De fait, un nombre croissant d'étudiants et d'enseignants estime que ce classement est peu productif au moment où les étudiants doivent consacrer toute leur énergie à s'insérer dans la vie professionnelle. La note chiffrée est le reflet d'un court épisode de l'évolution artistique des étudiants et les enseignants constatent qu'elle n'est pas nécessairement en harmonie avec une évaluation plus objective des compétences et connaissances acquises durant le cycle et de la capacité de l'étudiant à se professionnaliser.

En fin de compte, ce nouveau protocole privilégie une **évaluation collégiale**, comprenant l'avis du professeur, de l'assistant, des collègues le cas échéant, ainsi que



du jury de personnalités évaluant le récital. Ce collège est supervisé par le chef de département ou/et le directeur des études musicales, et attribuée à chaque étudiant une note semestrielle. Les rendez-vous semestriels avec l'étudiant.e permettent de faire un point sur son parcours. La note du dernier semestre prend en compte l'avis du jury du récital terminal.

Comme par le passé, le directeur de l'établissement décerne le diplôme valant grade master à tout étudiant ayant obtenu la moyenne de dix sur vingt à l'ensemble des évaluations semestrielles (les semestres un et deux, ou trois et quatre sont compensables).

**P. 12, § 4.** Sur la faiblesse des effectifs du diplôme de Culture Musicale.

Le département de Culture musicale est bien évidemment conscient de la faiblesse relative de l'effectif actuel des étudiants. Reconnaissons-le, cette année marque d'ailleurs un point bas (rappelons que l'effectif depuis la précédente évaluation a pu s'élever jusqu'à 11 étudiants, ce qui n'est pas très loin de l'effectif idéal souhaité pour cette formation, compte tenu des moyens alloués à celle-ci).

Même si cette information n'est pas une réponse structurelle, notons que 8 candidats se présentent actuellement au concours d'entrée (contre 3 l'an dernier).

Le département de Culture musicale est totalement conscient de cette faiblesse et s'emploie à y remédier par différentes propositions : visibilité du département par les actions de médiation des étudiants en cours de formation, information auprès d'associations professionnelles (APCM par exemple), information ciblée auprès des établissements d'enseignement initial (CRR, CRD), réflexion sur les maquettes pédagogiques...

**p. 12, avant-dernier paragraphe.** A propos de la classe de direction de chœurs, et de la demande d'une formation ouverte aux besoins manifestés par les instructions du Ministère de l'Éducation Nationale.

L'enseignement de direction de chœurs est assuré par un poste de professeur à 12h, en charge également de l'Ensemble Vocal (2h30 hebdomadaire), complété d'un poste d'assistant à 8h.

Dans ces conditions le nombre d'étudiants ne peut être supérieur à 10 au total, sur une durée d'étude de 5 ans, soit une moyenne de 2 étudiants entrants/sortants chaque année.

Au regard de la demande croissante de chefs de chœur intervenants notamment en milieu scolaire, la vocation de ce master de direction de chœurs est de former les cadres qui eux-mêmes formeront les chefs de chœur nécessaires au besoin choral devenu massif. Ceci apparaît nettement au regard du devenir professionnel des anciens étudiants, tel qu'il est évoqué p. 8.

**Page 12, dernier paragraphe.** Pilotage des formations, absence du conseil de perfectionnement.

Consciente de l'absolue nécessité d'une mise en place rapide de conseil de perfectionnement par mention de master, la direction de l'établissement intégrera dans son futur projet une restructuration globale des instances de concertation lui permettant de respecter à la fois l'arrêté du 12 mai 2009 portant sur la composition et le fonctionnement du conseil pédagogique du CNSMDL, et l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master, qui stipule l'obligation de conseil de perfectionnement.

\*\*\*

## Sur l'évaluation du diplôme de second cycle supérieur Création Musicale – conférant le grade de Master

Le rapport du Hcéres souligne à juste titre que le référentiel de connaissances et de compétences est le même pour l'ensemble de la formation. Dès lors, **le pilotage de la formation**, auquel est déjà fortement associé l'ensemble de l'équipe pédagogique, **n'est d'ores-et-déjà plus centré sur la discipline principale mais sur l'ensemble de la formation**. Cet aspect sera valorisé dans les prochains mois avec la **mise en place d'une fiche cursus unique pour l'ensemble des parcours**. L'évolution de la formation dans son fonctionnement dès l'année 2020-2021 renforce d'ailleurs cette transversalité entre les spécialités.

Autour de ce socle commun, **une structure à cinq branches** permet d'embrasser toute la pluralité et la **diversité des écritures**, en valorisant **la singularité de toutes les esthétiques**.

**Un contre-sens complet** semble avoir été fait dans l'analyse de cette multiplicité, pourtant largement évoquée dans le dossier transmis. En effet, c'est au contraire aux yeux de l'établissement un des points forts de la formation, de manière générale, mais également à l'échelle de chaque discipline principale, où **la singularité de chaque étudiant est en permanence réaffirmée**.

L'établissement se permet d'ailleurs d'insister sur **la place** qu'occupe dans cette diversité **la composition électroacoustique et la composition mixte, qui sont bien des disciplines principales ouvertes au concours d'entrée, contrairement à d'autres établissements** où elles ne sont que des **options d'un cursus** axé sur la composition instrumentale et vocale.

Cette **diversité**, également **traduite dans la liste des personnalités invitées**, est aussi perceptible à la lecture de la liste des productions éditoriales transmise par l'établissement, qui met en exergue la **diversité des formats** des œuvres, et notamment **l'importance de l'écriture pour orchestre et pour chœur**.

La préparation au contexte professionnel étant assurée de manière individualisée pour chacun des étudiants, cette dernière a été difficile à valoriser au sein du dossier transmis. Il convient de noter qu'elle repose à la fois sur des éléments de mise en situation professionnelle, des modules de connaissances théoriques relatifs à l'exercice des métiers de la création musicale et à une insertion professionnelle rendue possible par une connaissance de ces différents acteurs.

Les éléments de **mise en situation professionnelle**, valorisés dans la maquette pédagogique depuis 2019, veillent à **répondre au mieux aux différentes collaborations et opportunités professionnelles**, avec des modalités qui diffèrent selon qu'il s'agisse d'un orchestre, d'un ensemble spécialisé, d'un groupe de musique de chambre ou bien d'un soliste, ou du cadre d'un concert ou d'un spectacle pluridisciplinaire particulier [installations interactives par exemple].

Concernant le rapport à la **technologie et aux nouvelles technologies**, la formation vise par ailleurs une **autonomie des étudiants dans la mise en œuvre des projets**. Ces éléments, qui mettent en valeur l'importance des cahiers des charges, sont détaillés dans un livret spécifique placé en pièce-jointe du dossier.

**Cependant**, les enquêtes d'assurance qualité font état d'un **manque de connaissance des aspects juridiques**, administratifs et commerciaux de la profession. L'évolution actuelle de la maquette pédagogique **crée de nouveaux modules d'enseignements**, spécifiques à la formation, dédiés à ces éléments essentiels à l'exercice de l'activité de

créateur. Cette mutation va d'ailleurs dans le sens de la vingtième préconisation du rapport *L'auteur et l'acte de création* rendu par Bruno Racine en janvier 2020. De la même manière, **le stage**, jusqu'ici valorisé uniquement en composition pour l'image, va dès l'an prochain l'être pour **l'ensemble des spécialités**.

En termes d'insertion à proprement parler, tel que mentionné dans le référentiel de connaissances et compétences, **la formation s'attache à une connaissance des acteurs du monde professionnel**, ces derniers pouvant passer commande individuellement à un étudiant, ce que ne permettrait pas des partenariats entre institutions. Par ailleurs, la pluralité et la diversité des œuvres créées par les étudiants implique en la matière une multiplicité des structures prescriptrices de commandes. Cependant, **une dynamique de diffusion des œuvres a été amplifiée à partir de 2019**. Un **catalogue d'œuvres annuel des étudiants** est en cours de mise en place afin de valoriser auprès d'un large réseau de diffuseurs — sur l'ensemble du territoire national et à l'international — l'activité de la formation. Au-delà de la hausse de la diffusion et de la reprise des œuvres — déjà observée — **cette démarche permet de tisser de nouveaux liens entre étudiants et acteurs du monde professionnel**, et ainsi de renforcer les mécanismes développés *supra*.

Dès lors, les métiers accessibles aux étudiants diplômés sont ceux de compositeurs, orchestrateurs et arrangeurs. **La formation** proposée par le CNSMD de Lyon a pour objectif principal **d'insérer professionnellement ses étudiants dans ces métiers, ce qui est le cas, et n'ambitionne pas de prendre en charge la formation pour d'autres métiers**.

En effet, la diversité des profils des étudiants est telle qu'il serait difficile de dresser une liste d'autres métiers, puisqu'elle appartient à un ensemble de situations personnelles plutôt qu'à des schémas préétablis au sein du milieu professionnel.

De fait, chaque étudiant garde la liberté de poursuivre ses études ou bien de suivre un double cursus afin de construire un projet professionnel pluriel.

Concernant la **formation à l'enseignement**, il convient de noter que **le CNSMD de Lyon a été moteur dans l'élargissement des disciplines proposées** à l'ensemble des métiers de la création musicale ; **l'établissement soutient que la pédagogie fait bien partie d'une formation à part entière** et ne pourrait être intégrée dans un cursus actuellement entièrement dédié à une insertion professionnelle en tant que créateur.

Enfin, le CNSMD de Lyon se félicite de la forte collaboration de la **formation avec les interprètes**. Dès lors, le travail de **recherche et d'expérimentation** autour de l'instrument se fait dans le cadre de **collaborations entre étudiants**, permettent notamment une mise à l'épreuve des idées, une adaptation et une connaissance des modes de jeu et des sonorités relevant d'une pratique et non d'une théorie.

La mise en place d'un **Espace Transversal de Création** au sein de l'établissement va permettre de fédérer les différentes activités de créations au-delà des seuls auteurs et de **renforcer les collaborations in et hors l'établissement**.

\*\*\*

## **Sur l'évaluation du diplôme de second cycle supérieur Culture Musicale – conférant le grade de Master**

**P. 1, Finalité.** Le rapport mentionne la grande quantité de connaissance et compétences listées, et le fait qu'elles ne peuvent être acquises en totalité, tout comme le manque

d'enseignements spécifiques concernant un certain nombre d'orientations professionnelles indiquées.

Dans le cadre du nouveau projet d'établissement, la formation tiendra compte de cette remarque pour proposer des parcours spécifiques plus adaptés aux orientations des étudiants et s'efforcera de répondre à cette remarque par la mise en place de ces enseignements, sous la forme de séminaires spécifiques, ou dans le cadre d'un partenariat contractuel avec l'un de ses partenaires académiques ou professionnels.

**P. 2. Positionnement dans l'environnement.** Le rapport mentionne notamment qu' « *il n'existe pas de laboratoire de recherche labellisé au CNSMDL* ».

Cette remarque, parfaitement juste, ne concerne pas uniquement le master de Culture musicale, mais l'ensemble des formations proposées par l'établissement. De par la spécificité de la formation qu'il propose, et compte tenu de la place fondamentale de la recherche dans la formation des étudiants inscrits dans le master de Culture musicale, ce cursus devrait être l'un des premiers associés à la mise en place du travail d'un laboratoire de recherche, qu'il soit propre à l'établissement ou établi en partenariat avec un laboratoire existant.

**P. 3 :** le rapport mentionne l'absence de mobilités étudiantes, et la faible dynamique internationale de la formation.

Cf. les réponses apportées plus haut, dans le cadre du rapport général.

**P. 3. Organisation pédagogique.**

**§ 1.** La remarque portant sur le libre choix des disciplines a été anticipée, et le nouveau cursus de master, instauré à la rentrée 2019, précise, à propos des disciplines proposées dans le cadre de l'UE2 :

« Parmi ces disciplines, les étudiants ont à choisir une discipline en relation avec le sujet de leur recherche (discipline dominante suivie pendant 4 semestres). Ils doivent également suivre deux disciplines auxiliaires pendant trois semestres (deux semestres de M1 et premier semestre de M2). Le choix de ces disciplines est effectué en concertation avec le professeur tuteur du mémoire et le chef du département. »

**§2.** Le rapport mentionne le flou du contenu de l'UE 1.

Le cursus a considérablement évolué depuis la précédente évaluation, dans la mesure où ces disciplines formant précédemment l'UE 2, constituent à présent l'UE 1. Ce choix effectué par le CNSMDL de mettre en unité d'enseignement principale les aspects professionnalisants de la formation est une étape forte. Il convient maintenant de donner les moyens de conforter cette décision. Le département de culture tiendra compte des remarques de HCERES pour préciser le contenu de cette UE.

**§ 4.** Les étudiants ont bien évidemment accès à l'ensemble des bibliothèques du sites lyonnais, dans le cadre de la part recherche de leur formation.

**§ 6.** Sur les outils numériques.

L'enseignement à distance n'est pas actuellement présent dans la formation. Le développement de cet aspect, présent dans le futur projet d'établissement, sera l'un des axes de l'évolution de la formation pour les 5 prochaines années.

### **Conclusion**

Principaux points faibles :

- Recrutement trop faible : voir supra, rapport général.
- Politique internationale : voir supra, rapport général.

- Débouchés annoncés trop nombreux : le département de culture veillera à développer les stages professionnalisants, permettant ainsi d'adosser la formation à des réalités de terrains encore plus définies.
- Un référentiel trop large de connaissance et de compétences : le cursus devra proposer dans les années à venir des parcours beaucoup plus personnalisés afin de répondre à cette remarque, en lien d'ailleurs avec la précédente.

\*\*\*

## **Sur l'évaluation du diplôme de second cycle supérieur Direction de chœurs – conférant le grade de Master**

**p.1, Finalité de la formation, dernier paragraphe.** A propos de l'absence d'une liste explicite de publications spécialisées, d'exemples de proposition de stages et d'un référentiel des milieux du chant choral professionnel qui auraient été utiles à la connaissance des débouchés professionnels.

Nous entendons qu'il conviendra d'être plus explicite quant aux propositions de stage et au référentiel des milieux professionnels. Le devenir des soixante étudiants de la classe depuis sa création en 1979, illustré ci-dessous, corrobore son positionnement dans la formation des cadres des filières direction de chœurs et voix, les étudiants diplômés deviennent des formateurs encadrants de chefs de chœurs dont le besoin est croissant, particulièrement pour la réalisation du plan choral et pour alimenter la demande chorale du milieu amateur.

- coordinateurs / directeur de Mission voix

= 2 / 60

- professeurs de chant choral et/ou de direction de chœurs en CRR ou CRD

= 30 / 60

*Nice - Lille - Strasbourg - Metz - Nantes - Rennes - Angers - Quimper - Bordeaux -*

*Orléans - Toulouse - Toulon - Montreuil - Grenoble - Annecy - Chambéry - St Etienne*

*- Avignon - Villeurbanne - Châlon/Saône - Macon - périphérie lyonnaise ...etc.*

- professeurs en Pôle Sup et en Haute École de Musique en France et à l'étranger

= 3 / 60

- Directeur de Maîtrise

= 7 / 60

- chef d'ensemble professionnel, chef d'orchestre, chef de chœur d'opéra

= 7 / 60

- autre : chanteur, éditeur, CAPES, directeur d'établissement

= 7 / 60

**p. 2, Positionnement de la formation, § 5 :** manque de précisions quant à la mise en réseau avec d'autres institutions représentatives de la musique en France et à l'étranger. Le changement de professeur au 1<sup>er</sup> janvier 2017 a joué un rôle dans l'amoindrissement des mises en réseau sur la période concernée par l'évaluation. Mais l'année 2018-19 a vu se concrétiser un regain :

- 1 coopération avec la Hochschule de Stuttgart a donné lieu à 2 concerts communs en mars 2019 (venue du Kammerchor à Lyon et déplacement de l'Ensemble vocal à Stuttgart)

- une Master classe de Grete Pederson sur les Vêpres de Rachmaninov a été organisée conjointement avec le CNSMDP et la Philharmonie de Paris en avril 2019.

**p. 2, Organisation pédagogique de la formation, §2 :** « La description du contenu des cours d'analyse, d'écriture, de culture, de clavier et de technique vocale est insuffisante.

En l'état elle ne permet pas d'apprécier efficacement si ces cours connexes sont en lien étroit avec le répertoire choral. »

La formation au piano est spécifique à la direction de chœur : elle consiste à développer le savoir-faire nécessaire à un chef de chœur : réduction et accompagnement au piano. A titre d'exemple l'évaluation de fin de semestre porte sur :

- 1 accompagnement de chœur travaillé en cours
- 1 accompagnement de chœur travaillé en autonomie donné 3 semaines avant
- 1 accompagnement de chœur donné en mise en loge 15'

Quant à la technique vocale, l'enseignement est dispensé en cours individuel 45 ou 60 mn selon le niveau, l'objectif étant l'aisance et la compréhension du geste vocal par la pratique. D'autre part les étudiants chefs de chœur chantent dans l'ensemble vocal.

**Idem, §3 :** « Le dossier insiste également sur l'importance du lien avec la recherche en matière d'écritures contemporaines sans toutefois montrer comment cela est mis en œuvre. »

Chaque année un étudiant chef et un étudiant compositeur coopère pour une réalisation commune, bien que cela ne soit effectivement formalisé dans aucun des deux cursus.

**Idem, §5 et 6 :** « les stages sont peu développés mais envisageables. Lors de la mise en place d'un **stage** à l'extérieur du CNSMDL, il semble que l'étudiant-e procède à sa propre évaluation et qu'il n'y ait pas d'encadrement. L'avis du maître de stage comme celui des enseignants pourrait être utile. »

Les stages sont en effet à développer. Les conventions de stages comportent un article 12 concernant l'évaluation du stage en ces termes :

« A la fin du stage, l'établissement d'accueil remet à l'établissement d'enseignement supérieur une attestation globale portant appréciation du stage effectué en son sein. Cette évaluation donne lieu à des appréciations générales portées sur une fiche d'appréciation d'après les critères suivants :

- Capacité de l'étudiant à adapter ses compétences au milieu professionnel
- Qualité de la prestation
- Capacité à communiquer avec les organisateurs
- Qualité de la présentation (présentation personnelle, caractère, habillement, expression, etc.)
- Capacité à travailler au sein d'une équipe
- Ponctualité et assiduité
- Sens des responsabilités et capacité à réagir face aux éventuelles difficultés

Elle pourra également donner lieu à des appréciations personnalisées le cas échéant. »

**Idem p. 3, § 2 :** « Dans le cas d'étudiant.e.s ayant une **activité salariée**, il serait favorable de vérifier si celle-ci a un lien avec la formation et dans ce cas envisager un lien avec l'équipe pédagogique. »

Jusqu'en juin 2018, date de sa cessation d'activité au CNSMD, Pascal Baudrillard en sa qualité d'assistant du professeur de direction de chœur dispensait un enseignement de la pédagogie du chœur et pour ce faire suivait les étudiants dans leur activité salariée en dehors de leur cadre d'étudiant, à raison de 3 séances par année. C'est un élément qui ne peut pas être poursuivi pour le moment devant la difficulté rencontrée à recruter un assistant ayant les mêmes compétences.

Idem p. 3, § 5 : « Il existe un lien privilégié entre le CNSMD et la maîtrise de l'Opéra de Lyon. Les étudiant-e-s assistent aux répétitions ou en assument la responsabilité. Il est à regretter que le dossier manque de précisions permettant d'évaluer les modalités de ces interventions et si les étudiant-e-s sont amené.es à gérer un projet dans son intégralité. »

Le partenariat avec la Maîtrise de l'Opéra de Lyon consiste à ce que les étudiants se confronte à une place d'assistant. Si bien qu'en 1996, une étudiante avait bâti une partie de son programme de concert de Master avec la maîtrise et à nouveau cette année un étudiant créera avec la maîtrise 2 pièces contemporaines commandées pour l'occasion de son concert de Master.



D'autre part, cette année, 2 séminaires avec une intervenante extérieure (Astryd Cottet) se feront avec des groupes d'enfants de la Maitrise comme « chœur atelier »  
 Enfin dans le cadre de la formation à la pédagogie, la maîtrise agit comme lieu de stage pratique : les étudiants prennent en charge des répétitions sur un programme établi ou en cours de montage à l'opéra. Ils assistent à des répétitions, à des cours de formation musicale Kodaly, à des cours de technique vocale, à des séances de mise en scène.

**P. 3, Pilotage de la formation, § 2 :** « Le dossier ne fait malheureusement pas état des professeurs des autres cours, collectifs et individuels tels que langues, claviers, écriture, analyse... À ce niveau, le dossier ne donne pas d'informations précises sur la manière dont les cours collectifs s'articulent avec les autres départements. »

Les cours de langues, écriture, analyse sont communs avec les étudiants d'autres départements.

Le cours de clavier est spécifique à la classe de direction de chœur.

**Idem :** « On peut s'interroger sur le fait qu'il ne soit pas fait mention de l'organisation de **Master-classes** de direction d'ensembles vocaux. »

Les voici :

- 2015 Dominique Visse : répertoire de la Renaissance
- 2016 Paul Agnew : répertoire anglais Purcell et contemporains
- 2017 Wolfgang Saus : l'écoute des harmoniques
- 2018 Enrique Mazzola : répertoire d'opéra de Rossini
- 2018 Antoine Chalvin : diction de l'Estonien pour le projet Veljo Tormis

\*\*\*

### **Sur l'évaluation du diplôme de second supérieur Musicien-interprète – conférant le grade de Master**

**P.2, § 4 :** à propos de la collaboration avec le CNSMDP.

Le département claviers tient à souligner que des projets coopératifs avec le CNSMDP ont eu lieu en 2015 (autour de César Franck) et en 2016 à l'occasion des 80 ans de Gilbert Amy. D'autres projets sont envisagés pour la période 2021-2022, qui demeurent à discuter avec la nouvelle direction de l'établissement.

**P.2, § 5 :** à propos de la recherche spécifiquement liée aux questions d'interprétation.

En complément des initiatives citées, il importe d'ajouter que la richesse du parc instrumental du département claviers, notamment la présence de grands pianos du XIX<sup>ème</sup> (Érard, Bechstein), l'accès au Grand orgue historique Aristide Cavallé-Coll (1880, église Saint-François-de-Sales), ainsi que la pratique du piano-forte favorisent les liens entre recherche et interprétation. En témoignent les exemples suivants de mémoire de recherche en master :

*Les registrations des Trois Pièces (1878) de César Franck / Daniel Gottfried (étudiant poursuivant actuellement en Doctorat)*

*Le piano-forte et son évolution à travers des trios de Beethoven / Mao Hayakawa*

*Les Pianos Steinway and Sons : Historique et caractéristique / Masahiko Omori*

*L'écriture du piano dans les mélodies de Claude Debussy : Ariettes Oubliées / Anne-Laure Mahieux*

**Page 3, § 4 :** il est indiqué une difficulté à évaluer les modalités qui régissent le concours d'entrée. Celles-ci font toutefois l'objet d'un protocole précis transmis aux membres des jurys, que chaque président de jury à la responsabilité de faire respecter.



## Sur l'évaluation du diplôme de second cycle supérieur Pédagogie et formation à l'enseignement de la musique – conférant le grade de Master

Sur la place des étudiant·es dans le pilotage du diplôme

Actuellement, l'instance principale de concertation impliquant les étudiant·es est l'Agora. Si la parole des étudiant·es est très écoutée et prise en compte tout au long de la formation, leur présence n'est pas tangible dans les instances de pilotage du diplôme. L'équipe pédagogique est donc consciente de l'importance de la mise en place d'organes plus instituant de concertation, et souhaite s'engager très rapidement dans la constitution d'un conseil de perfectionnement en faisant appel à des représentant·es étudiant·es, mais aussi aux partenaires locaux – (enseignants et directeurs d'écoles de musique) et à des chercheur·es en pédagogie.

Cependant, il importe à l'équipe pédagogique de veiller à ce que ce conseil de perfectionnement ne substitue pas à l'Agora, qui offre l'intérêt d'un dialogue avec l'ensemble des étudiant·es, et qui permet de réguler rapidement des naissances de tensions, ou répondre à des demandes (réorganisation dans le temps, demandes d'intervenant·es).

Cette instance interne au département fut particulièrement pertinente dans le cadre du réajustement du dispositif « Cabinet de lecture ». Les échanges issus de l'Agora ont ainsi permis des améliorations dans une temporalité restreinte et un ajustement rapide offrant aux étudiant·es la possibilité de participer activement à ce temps de formation.

Sur la place du contrôle continu dans la formation.

Les modalités d'évaluation que ce soit pour le contrôle continu ou les épreuves terminales, sont cadrées par l'arrêté du 29 juillet 2016, qui stipule, *article 11*, que « *les Unités d'Enseignement font l'objet d'une évaluation continue. [Elle est] complétée par une évaluation terminale* » – comprenant une mise en situation pédagogique, mémoire de recherche, entretien professionnel.

Ceci étant dit, ces évaluations en contrôle continu ne sont pas non plus faites exclusivement de manière interne. En effet, les finalisations et restitutions de travaux donnent lieu à des invitations de personnalités extérieures - par exemple des enseignants en conservatoire pour les restitutions d'« enquête sur la discipline », chercheurs en musicologie ou historien des politiques culturelles sur « enquête historiques sur les méthodes », universitaires en sciences de l'éducation pour le « cabinet de lecture ».

De plus, des poursuites de travaux et remédiations sont demandées aux étudiant·es tant que les cahiers des charges ne sont pas remplis et que les compétences visées ne sont pas développées.

Le Directeur  
Mathieu FERÉY



2 rue Albert Einstein  
75013 Paris, France  
T. 33 (0)1 55 55 60 10

[hceres.fr](http://hceres.fr)

[@Hceres\\_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)

